

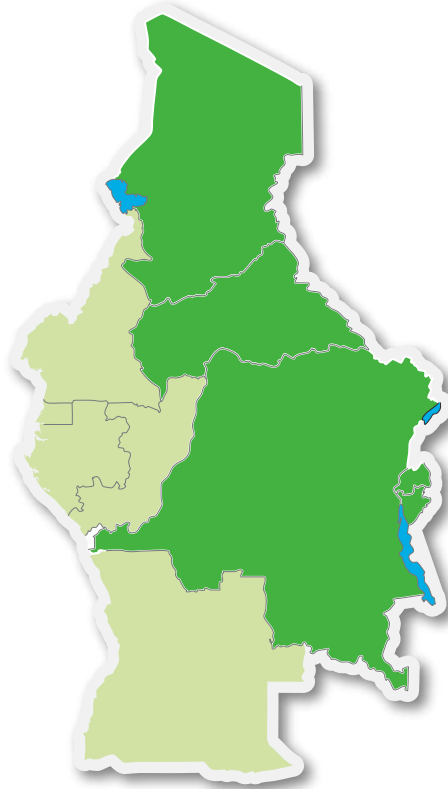
Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
Economic Community of Central African States
Comunidad Económica de los Estados del África Central
Comunidade Economica dos Estados da África Central

(CEEAC)
(ECCAS)
(CEEAC)
(CEEAC)



STRATEGIE REGIONALE AFRIQUE CENTRALE

POUR LA PREVENTION DES RISQUES, LA GESTION DES
CATASTROPHES ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



SOMMAIRE

Préface du SG de la CEEAC	3
Avant Propos	4
Déclaration de Libreville	6
Décision N° 46 sur la stratégie	
Document de Stratégie	
Déclaration de Kinshassa	
Plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie + Priorité d'Action pour la mise en oeuvre de la stratégie du cadre de Sendai en Afrique centrale	
Plan d'Action de préparation et de réponse aux crises	
Annexes:	
- Décision portant création du CAPC-AC	
- Statut du REPARC	
- Comité Régional de suivi pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes en Afrique Centrale	

PRÉFACE



S.E. L'Ambassadeur Ahmad ALLAM-MI

Secrétaire Général de la Communauté
Économique des États de l'Afrique Centrale
(CEEAC) Libreville, Gabon

PRÉFACE

La vulnérabilité face aux catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, est un facteur aggravant de la pauvreté des États en développement au rang desquels ceux d'Afrique centrale.

L'impact de ces événements extrêmes sur les populations en majorité pauvres, vivant très souvent soit sur des terres très fragiles ou stériles, soit dans des zones urbaines anarchiquement construites et exposées à toute sorte d'aléas, est accentué par l'absence ou l'insuffisance des ressources pour leur réhabilitation et la reconstruction de leur environnement.

Ces calamités provoquent des dommages importants sur les richesses et anéantissent les acquis de la lutte contre la pauvreté. Leurs conséquences économiques, sociales et environnementales sont assez difficiles à quantifier.

Les images des détresses et des souffrances qu'ont souvent connu les populations victimes illustrent de la gravité et l'ampleur des dégâts causés par les catastrophes, sans parler des atteintes portées à la stabilité sociale.

L'aléa le plus récurrent en Afrique Centrale est climatologique et surtout d'origine hydrométéorologique.

Des stratégies, des cadres, des programmes et des plans d'action ont été adoptés au niveau mondial, régional, sous régional et national.

En Afrique Centrale, une politique environnementale et de gestion des ressources naturelles a été adoptée en 2007 assortie de

12 axes d'intervention dont la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, la lutte contre les changements climatiques, l'évaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées. Pour sa mise en œuvre de ces axes, la présente stratégie a été approuvée par décision N°46/CEEAC/CCEG/XVI/15 de la 16ème Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements.

Elle définit une vision et une mission commune, de crée un cadre d'accompagnement des acteurs nationaux en tenant compte du caractère multisectoriel de la problématique, adresse les enjeux pertinents de la sous région dans le cadre des négociations sur le climat, de l'élaboration et de la mise en œuvre des cadres mondiaux sur la réduction des vulnérabilités.

La CEEAC salue l'appui sans cesse croissante de la Commission de l'Union Européenne, du Secrétariat Général du Groupe des pays Afrique-Caraïbes-Pacifiques, du Fonds Fiduciaire pour la Prévention des Catastrophes et le Relèvement (GFDRR) de la Banque Mondiale, du Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (ONUSIP), du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (UNOCHA) et de l'Organisation Météorologique Mondiale, pour développement des activités de Réduction des Risques de Catastrophes et d'Adaptation au Changement Climatique dans la sous région.

Elle lance un vibrant appel à d'autres partenaires au développement pour leur implication dans la mise en œuvre du présent document de stratégie.

AVANT - PROPOS



Dominique KUITSOUC

Expert Gestion Risques de Catastrophes et Adaptation au Changement Climatique à la Communauté Économique des États de L'Afrique Centrale (CEEAC)/ Libreville, Gabon

AVANT - PROPOS

L'Afrique centrale est exposée à une typologie variée d'aléas et de risques, à l'origine de nombreuses catastrophes, ainsi que d'autres situations d'urgence. Au rang des conséquences de ces phénomènes, on peut citer les pertes en vies humaines, la destruction des écosystèmes, des habitats naturels et du patrimoine culturel, les bouleversements communautaires et familiaux, le chômage, les déplacements massifs des populations à la recherche d'un mieux vivre et d'un mieux être ...

La plupart de ces phénomènes sont d'origine climatique. En témoignent l'impact des inondations récurrentes dans presque tous les Etats, la gravité et l'ampleur des dégâts causés par la sécheresse au Tchad, au Nord du Cameroun, au Burundi, pour ne citer que ces quelques exemples. L'impact de la sécheresse sur les activités économiques, et surtout sur l'agriculture dont dépendent la plupart des économies de la sous-région est énorme.

Au Cameroun, il est estimé que les pertes et dommages liés à l'étiage ont induit en 2015 un taux de 1% de baisse de croissance économique (Sandra ARDOIN-BARDIN, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier). Cela montre la gravité de ce risque lié aux changements inhabituels du climat. C'est donc d'une nécessité de survie économique et de protection du bien-être des personnes et des communautés qu'il s'agit.

Face à une économie exsangue du fait également des instabilités sociales, l'exode des populations rurales peu fortunées vers les zones urbaines s'accroît et constitue un facteur aggravant de la vulnérabilité dans les villes dont la plupart se développent sans schéma

directeur, et confrontées à une démographie sans cesse galopante et à une croissance anarchique des habitats spontanés.

Outre cet état de lieux pour le moins inconfortable, la plupart de pays dans la communauté disposent encore d'assez faibles mécanismes de prévention et de gestion.

Mais le plus grand défi aujourd'hui reste la synergie effective entre les différents acteurs au niveau local, national, régional et international, qui ont un rôle à jouer dans la chaîne de réduction de la vulnérabilité des populations dans un cadre de collaboration et dialogue multisectoriel. Il s'agit notamment des décideurs, des experts et responsables en charge du climat, de l'hydrologie, de l'agriculture, du développement urbain, du transport, de la santé, de l'environnement. ..., des organisations de la société civile, des médias, des institutions de recherche, des institutions et organismes internationaux.

Le Cadre d'Action post Hyogo devenu depuis le 18 mars 2015 le Cadre de Sendai 2015 - 2030 pour la Réduction des Risques de Catastrophes et la Déclaration Ministérielle africaine du 23 juillet 2015 à Yaoundé, reflètent les préoccupations de l'Afrique Centrale sur cette problématique. En plus de ce cadre et l'engagement continental, la mobilisation actuelle de la communauté internationale face aux enjeux du changement climatique ainsi que la mise en œuvre du Programme ACP/UE pour le renforcement de la résilience des pays et des communautés en Afrique au sud du Sahara, constituent des opportunités inespérées pour réduire le niveau d'exposition des populations de notre sous région face à ces aléas.

Mais tous ces engagements qui appellent l'attention de tous les décideurs devraient se décliner en des actions concrètes. Car, les acteurs ont besoin d'une nouvelle dynamique et d'un véritable soutien politique de haut niveau pour faire face aux défis qui nous interpellent. Sous ce prisme, comment l'Afrique Centrale doit-elle se comporter pour faire mieux dans ce nouveau relent de la Communauté mondiale et africaine ? **Quelle orientation donner et quelles actions mener dans le cadre des nouveaux engagements ?**

• Au plan de la connaissance et de la compréhension de la problématique du risque ;

Que faire pour que toutes les parties prenantes considèrent à leur juste valeur la nécessité d'asseoir les acquis du développement sur des socles solides ?

Que faire pour intégrer ce souci sécuritaire dans les réflexes d'analyse des acteurs futurs et présents de la construction de nos économies ?

Comment faire pour améliorer l'intéressement du décideur aux diverses questions restées sans réponse sur une vision stratégique, logique et intégrée de l'avenir de nos économies et du développement résilient et durable ?

Qui doit faire quoi pour sensibiliser les décideurs à tous les niveaux sur cette question poignante de la vulnérabilité et de la résilience aux catastrophes, de laquelle dépend la survie de notre bien être et de notre développement ?

• Au plan de la gouvernance ;

Quels cadres de dialogue et de coordination nationaux et régionaux, multisectoriel et pluridisciplinaire pour une question dont la transversalité et l'importance dans tout acte de développement durable ne souffre plus d'aucun doute ?

Quoi faire pour cette implication devenue impérieuse de tous les ministères, de tous les secteurs (Sécurité, Agriculture, climat, météorologie, recherche, formation, éducation, élevage, planification, économie, finance, santé, foncier, urbain, social, etc.), de toutes les

institutions et organisations, au niveau national et local, dans l'intérêt d'un développement intégré et plus résilient ?

Que faire pour mettre définitivement fin aux cloisonnements sectoriels et institutionnels ?

Comment faire pour susciter l'implication véritable des pouvoirs légiférant de haut niveau (Parlementaires), pour des propositions des lois résilientes et l'interpellation des décideurs sectoriels ?

Comment faire pour développer, adopter et mettre en œuvre des plans, des programmes et des stratégies généraux, sectoriels, transfrontaliers, décentralisés, thématiques, holistiques et intégrés de réduction des risques ?

• Au plan de l'investissement dans la résilience ;

Quelle stratégie de sensibilisation et de plaidoyer utiliser vers les acteurs de développement pour qu'ils considèrent la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et la résilience aux catastrophes comme des outils essentiels de Développement Durable, et des axes prioritaires des stratégies pour le développement et la croissance économique ?

Quelle thématique galvaniseuse développer autour de l'enjeu de financement du risque ?

• Au plan de la préparation aux catastrophes ;

Comment passer de l'approche réponse aux crises plus coûteuse en terme d'investissement et de pertes, à l'approche prévention des risques et préparation aux catastrophes, à travers l'investissement en amont et sur un relèvement et une reconstruction ex-post durable ?

C'est de mon point de vue la substance moelle des questions à répondre absolument pour une mise en œuvre réussie des activités de RRC en Afrique Centrale en particulier, et en Afrique en général dans les décennies à venir.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE LIBREVILLE

Libreville, 13 Juin 2012

Nous, Ministres et Chefs de délégation en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes en Afrique Centrale, réunis à Libreville, au Gabon, le 13 juin 2012, à l'occasion de la Session Ministérielle d'adoption de la Stratégie pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques et du Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale ;

Réitérons nos sincères condoléances ainsi que notre solidarité aux populations et Communautés qui ont été sévèrement affectées par les catastrophes en Afrique, particulièrement, celle survenue le 4 mars 2012 à Mpila (Brazzaville) ;

Saluons les efforts consentis par le Gouvernement de la République du Congo, ainsi que la communauté sous-régionale, régionale et internationale ;

Sommes convaincus que les catastrophes causent d'énormes dégâts aux acquis et perspectives de développement. A cet égard, la prévention des risques de catastrophes constitue l'un des plus grands défis auxquels les États d'Afrique Centrale sont régulièrement confrontés de nos jours.

Conscients de la nécessité de disposer d'un mécanisme commun de prévention et de gestion de catastrophes ;

Considérant l'engagement de la Communauté Internationale à œuvrer pour un développement durable, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro au Brésil ;

Considérant les conclusions et recommandations issues de la conférence mondiale organisée à Kobé, Hyogo (Japon), du 18 au 22 janvier 2005 ;

Considérant la déclaration de la deuxième conférence ministérielle sur la prévention des risques de catastrophes tenue à Nairobi, au Kenya, du 14 au 16 avril 2010 ;

Considérant les axes d'orientation stratégiques 1, 5 et 11 relatifs à la lutte contre la sécheresse, la désertification et la dégradation des sols, à la lutte contre les changements climatiques et à l'évaluation et à l'alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées en Afrique Centrale, de la politique générale de la CEEAC en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles adoptée en octobre 2007 par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;

Rappelant les conclusions et

recommandations issues de l'atelier sous-régional sur la préparation aux situations d'urgence et la familiarisation avec le système des Nations Unies sur l'évaluation et la coordination en cas de catastrophes (UNDAC) qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 20 au 25 septembre 2010 sous les auspices de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Rappelant également les conclusions et recommandations de la première consultation régionale sur la préparation aux inondations et autres catastrophes naturelles en Afrique Centrale du 18 au 20 avril 2011 à Yaoundé (Cameroun), notamment la nécessité de doter la sous-région d'un plan d'action opérationnel sur la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence ;

Reconnaissant les efforts positifs que les Gouvernements de la sous-région ont accompli en intégrant la prévention et la gestion des catastrophes dans les politiques et stratégies nationales de développement y compris les interventions d'urgence et de relèvement ;

Considérant la nécessité urgente de renforcer les mécanismes de prévention et de gestion de catastrophes au niveau national et

sous-régional ;

Considérant que la CEEAC est la principale organisation intergouvernementale de coopération sous-régionale en Afrique Centrale et que son mandat est essentiellement axé sur la promotion, l'intégration et l'harmonisation des politiques de développement socio-économique à l'échelle sous-régionale ;

Soulignant la nécessité pour les États-membres de la CEEAC de renforcer la coopération avec différents partenaires au développement, notamment le Système des Nations Unies. En conséquence, nous déclarons ce qui suit :

Nous reconnaissons que les États-membres de la CEEAC sont exposés à une typologie variée de risques assortie d'une forte prévalence de catastrophes naturelles et/ou provoquées ;

Nous reconnaissons la nécessité de promouvoir et de développer au niveau national et sous-régional une stratégie commune en matière de prévention et de gestion des catastrophes en Afrique Centrale ;

Nous affirmons que les États-membres de la CEEAC ont la responsabilité première de Définir et

de mettre en œuvre des politiques de prévention et de gestion de catastrophes au niveau national. Nous nous accordons à reconnaître qu'un renforcement des capacités des communautés locales et plus particulièrement les organisations de femmes et de jeunes pour réduire leur vulnérabilité est un impératif catégorique. En outre, nous reconnaissons que la protection physique et juridique des personnes affectées par les catastrophes relève de la responsabilité des Gouvernements ;

Nous réaffirmons notre attachement aux engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux liés aux politiques et stratégies de prévention et de gestion de catastrophes ainsi qu'aux instruments y relatifs.

Ce faisant, nous adoptons les instruments ci-après :

1. la Stratégie pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale assortie du cadre d'action y afférent ;
2. le Plan d'Action de Yaoundé pour la préparation et la réponse aux catastrophes en Afrique centrale (2012 - 2017).

Nous, Ministres et Chefs de délégation en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes dans les États-membres de la CEEAC, nous engageons à :

- mettre en œuvre les instruments sus-évoqués ;
- veiller à ce que les activités fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière
- mettre en place un centre climatique régional en Afrique Centrale ;
- renforcer les capacités de formation du Centre Régional de Protection Civile de Yaoundé ;
- Mettre en place des mécanismes et structures opérationnels tels que les plateformes nationales, les plans nationaux de contingence et autres outils connexes pour les États-membres qui n'en disposent pas.

Exhortons le Secrétariat Général de la CEEAC à procéder à un suivi régulier de la mise en œuvre de la stratégie sous-régionale de prévention des risques de catastrophes et du Plan d'action de Yaoundé sur la préparation et la réponse aux catastrophes.

Engageons le Secrétariat Général de la CEEAC à créer un réseau des institutions pour la formation, la recherche, la gestion et l'échange d'information à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale en collaboration avec les partenaires extérieurs.

Lançons un appel aux agences de développement et aux partenaires humanitaires aux fins de renforcer les capacités à l'échelle nationale et sous-régionale et d'accompagner les efforts des Gouvernements.

Lançons un appel aux partenaires extérieurs en vue d'accompagner les États-membres et le Secrétariat Général de la CEEAC dans la promotion et le développement des initiatives liées à la prévention, la préparation, la réponse, la réhabilitation et la reconstruction.

Fait à Libreville, le 13 juin 2012



(C.E.E.A.C)

SECRETARIAT GENERAL

XVI^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE
DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

DECISION N°46/CEEAC/CCEG/XVI/15

**Relative à la Stratégie Régionale Afrique Centrale de Prévention des
Risques, de Gestion des Catastrophes et d'Adaptation aux Changements
Climatiques**

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), notamment ses articles 43 et 44;

Considérant la Déclaration des Ministres en charge de la Réduction des Risques de Catastrophes du 13 juin 2012 à Libreville au Gabon

Prenant acte de la mobilisation des partenaires au développement autour du secteur de la Gestion des Risques de Catastrophes et de l'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique Centrale ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

DECIDE

Article 1^{er}:

Est approuvée la Stratégie Régionale Afrique Centrale de Prévention des Risques, de Gestion des Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques ainsi que ses instruments de mise en œuvre.

Article 2:

La présente Décision est exécutoire de plein droit dans les Etats membres trente (30) jours après la date de sa publication au Journal Officiel de la Communauté en anglais, en espagnol, en français et en portugais

Fait à Ndjamena, le 25 mai 2015

Pour la Conférence,
Le Président de la République du Tchad,
Président en exercice de la CEEAC


IDRISS DEBY ITNO



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE - GÉNÉRALITÉS

1. CONTEXTE

- 1.1. Contexte international
- 1.2. Contexte régional

2. ÉTAT DES LIEUX

- 2.1. Bref aperçu des risques dans la Région Afrique Centrale
 1. Typologie des catastrophes dans la Région Afrique centrale
 2. Problèmes en matière de réduction des risques de catastrophes en Afrique centrale et principaux défis
- 2.2. Les facteurs de vulnérabilité aux catastrophes dans la Région

3. FONDEMENT DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE AFRIQUE CENTRALE DE PRÉVENTION DES RISQUES

- 3.1. La Stratégie Régionale Afrique pour la RRC
- 3.2. Les dispositions (priorités) du Cadre d'Action de Hyogo
- 3.3. Le Programme d'action Élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes
- 3.4. La vision politique de la CEEAC en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes

DEUXIÈME PARTIE

4. BUT, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES

- 4.1. But
- 4.2. Objectifs
- 4.3. Les Axes et priorités stratégiques
 1. Engagement politique plus décisif pour la réduction des risques de catastrophe
 2. Une maîtrise des risques renforcée et des systèmes d'alerte précoce efficaces
 3. Meilleure gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes
 4. Réduction des facteurs de risque sous-jacents
 5. Meilleure préparation à la réponse aux catastrophes

TROISIÈME PARTIE

5. STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENT ET SUIVI

- 5.1. Structures institutionnelles de mise en œuvre
- 5.2. Financement de la stratégie

6. MÉCANISME DE SUIVI

- 6.1. Responsabilités
- 6.2. Indicateurs de suivi
- 6.3. Moyens de vérification

R É S U M É

La Région de l'Afrique centrale est le théâtre d'un éventail impressionnant de situations d'urgence. On y trouve les inondations, les épidémies, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les pollutions, les émanations des gaz toxiques, les guerres, les mouvements des populations internes (déplacés) et externes (réfugiés), les accidents, les naufrages de bateaux, des précipitations déficitaires occasionnant des cas de sécheresse, les érosions, les vents violents et cyclones tropicaux... pour ne citer que ces quelques aléas.

Ces catastrophes, résultant de la combinaison des aléas naturels et des vulnérabilités ont connu, depuis les deux dernières décennies, une augmentation aussi bien en fréquence qu'en intensité et constitue une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Elles soumettent à dure épreuve la stabilité des États, entament les infrastructures socio-économiques et réduisent par conséquent et de manière considérable, les chances de réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au premier rang desquels figure celui de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. D'où la nécessité d'agir et de manière méthodique, et l'engagement

de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) de faire de la Gestion des Risques de Catastrophes, une des priorités de ses domaines d'intervention en matière environnementale. L'idée est d'empêcher si possible la manifestation du risque (prévention), de limiter si possible l'aggravation des phénomènes aléatoires (atténuation), de prendre des mesures pour faire face à l'impact négatif des aléas (préparation), d'intervenir efficacement en cas de catastrophe (secours et assistance), en apportant un appui efficace aux victimes (relèvement – réhabilitation - reconstruction) et de développer un socle plus sécurisant des acquis et des potentiel de développement.

A ces jours, et cela presque dans tous les États de l'Afrique Centrale, les réponses aux catastrophes sont ad hoc et se déclenchent tard en période post-catastrophe. Elles n'ont donc pas incité une approche d'anticipation des événements prévisibles et une préparation pour y faire face. Cette faiblesse dénote d'un manque de politiques et/ou de stratégies, de législations, de cadres institutionnels, d'allocation des ressources nécessaires, de personnel formé, et des structures de coordination en la matière.

Une Stratégie politique s'inspirant du Cadre d'Action de Hyogo (CAH), de la Stratégie Régionale Africaine et de son Programme d'Action devra traduire la vision de la Région Afrique Centrale autour de laquelle vont s'articuler un Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes, ainsi que des plans de prévention des risques. Il relève de la responsabilité de l'institution de donner des orientations stratégiques qui permettront à tous les États de la Région et à toutes les parties prenantes, d'offrir leurs services avec efficacité et efficacie.

Dans cette perspective, la présente Stratégie détermine les axes d'intervention et énonce les priorités d'action à mener.

C'est, en effet, dans ce contexte qu'il faut placer sa formulation qui s'inscrit dans la dynamique du Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015: *Construire des Nations et des Communautés résilientes face aux catastrophes* et se propose d'adapter la Stratégie Régionale Afrique aux réalités de la Région Afrique centrale.

La Stratégie Régionale Afrique Centrale s'articule autour de trois volets ci-après :

Le premier volet (Première partie) est consacré aux aspects contextuels liés à la problématique de la gestion des catastrophes qui prévaut dans le monde et en Afrique avant de s'appesantir sur l'état des lieux des catastrophes dans la Région. De plus, il brosse un tableau synoptique des risques récurrents, les lacunes constatées dans la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe et les facteurs de vulnérabilité qui assujettissent les populations de la Région.

Le deuxième volet (Deuxième partie) expose le but et les objectifs de la Stratégie puis propose des orientations stratégiques en harmonie avec la Stratégie Régionale Afrique et le CAH avant de fixer pour chacun des axes stratégiques, les priorités d'intervention dans la Région d'Afrique centrale.

Le troisième volet (Troisième partie) présente les mécanismes devant assurer sa mise en œuvre à travers les structures institutionnelles, les mécanismes de financement et les indicateurs de suivi.

PREMIERE PARTIE : GENERALITES



1. CONTEXTE

a. Contexte international

Au moment où intervient l'élaboration de la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes, le monde est frappé de plein fouet par une crise financière sans précédent dont les effets pervers affectent de façon significative les économies des pays les moins nantis au rang desquels ceux de l'Afrique Centrale.

Le ralentissement de l'activité économique qui en résulte n'est pas sans incidence fâcheuse sur le bien-être des populations des pays considérés.

Cette situation s'est greffée sur une pluralité de défis auxquels la planète est confrontée allant du réchauffement climatique à l'explosion démographique, en passant notamment par la pandémie du VIH/Sida, la recrudescence des maladies autrefois éradiquées, la crise alimentaire, l'accès difficile à l'eau potable, les violations des droits de l'homme et les flux migratoires. Ces défis touchent tous les pays sans distinction et aggravent leur vulnérabilité.

Par ailleurs, depuis plus de deux décennies, l'humanité toute entière se trouve confrontée à une forte augmentation des risques caractérisés par l'épuisement des ressources

naturelles, la modification drastique des climats, les désastres, les guerres, le flux de réfugiés, etc. Hormis le VIH/sida, les catastrophes naturelles constituent la plus grande prévalence, notamment dans les pays du Soudan où selon les statistiques, plus de 200 millions de personnes par an ont été touchées par ces fléaux ou des accidents technologiques depuis 1990 et plus de 60 000 personnes tuées chaque année selon la Croix-Rouge¹.

La question de la vulnérabilité humaine est devenue une préoccupation constante de la communauté mondiale toute entière. La prévention des risques et la gestion des catastrophes figurent d'ailleurs au rang des priorités implicites du point sept des objectifs pour le développement du millénaire répertoriés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le 22 décembre 1989, cette auguste institution a décidé, par la résolution 44/236, de célébrer chaque deuxième mercredi d'octobre, la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes naturelles. La période de 1990 à 1999 a également été désignée Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN). L'objectif étant de participer au niveau mondial à un effort constant de prévention des catastrophes naturelles, y compris la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

Le changement climatique constitue l'une des principales causes des

catastrophes dont est victime, en général, l'Afrique et en particulier, l'Afrique centrale. Ces catastrophes se traduisent par les sécheresses et les inondations aux conséquences néfastes au plan social, économique et environnemental.

Depuis 2009, à travers la participation de plus d'une centaine des Chefs d'États et de Gouvernements à la COP 15 à Copenhague au Danemark, la communauté internationale se mobilise de plus en plus pour la lutte contre les changements climatiques. À l'issue de la COP 16 et 17, tenues respectivement à Cancun au Mexique et à Durban en Afrique du Sud, des décisions importantes ont été prises notamment : la création d'un comité d'adaptation, l'appui aux pays pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, la reconnaissance du processus REDD+ comme moyen de lutte contre les changements climatiques.

Réunis à Yokohama au Japon du 23 au 27 mai 1994 à l'occasion de la 1ère Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes naturelles et dans le cadre de la DIPCN ; aux côtés d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ainsi que de représentants de la communauté scientifique, des milieux d'affaires, du secteur privé et des médias ; les États Membres de l'ONU et bien d'autres États ont adopté la Stratégie et le Plan



d'action de Yokohama pour un monde plus sûr au XXI^e siècle.

Ces mesures d'envergure ont été suivies en 2000 par la création de la Stratégie Internationale de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) dont le Secrétariat Interinstitutionnel est l'instance de coordination des programmes d'action dans le cadre des mesures de prévention. Cette vision a été aussi présente au Sommet Mondial pour le Développement Durable tenu en 2002, en tant que question essentielle du développement durable.

A la 2^{ème} Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC-II) de janvier 2005 à Kobé-Hyogo au Japon dont les conclusions constituent désormais la feuille de route pour la gestion des risques de catastrophe, la communauté mondiale s'est fixée comme objectifs principaux de faire valoir l'importance de la réduction des risques de catastrophes non seulement pour promouvoir des approches

stratégiques et systématiques afin de faire face aux vulnérabilités mais aussi pour réduire les risques naturels. Elle a mis l'accent sur la planification du développement et sur la pratique en facilitant l'élaboration de réseaux et l'échange des pratiques exemplaires entre les acteurs travaillant dans le domaine. Au sortir de ce forum, la Déclaration de Hyogo 2005 et le Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015, dont les grandes lignes font ressortir les cinq défis thématiques à relever pendant la décennie, ont été adoptés.

Les Communautés Économiques Régionales se sont vu attribuées des responsabilités dans la mise en œuvre de ces priorités mondiales.

b. Contexte régional

Selon le Rapport Mondial sur les Catastrophes 2001, 573 245 personnes sont décédées à la suite des catastrophes survenues en Afrique au cours de la décennie 1981-1990. Par ailleurs, des milliers de personnes perdent leur vie chaque année du fait des accidents de circulation.

Vivement préoccupée par les souffrances et la perturbation des activités de développement qu'engendrent ces catastrophes en Afrique et inspirée par la nouvelle donne interplanétaire, la 3^{ème} Session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine tenue en Ethiopie du 06 au 08 juillet 2004 a favorablement accueilli la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes, élaborée en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain), avec l'appui du Secrétariat Interinstitutionnel de l'ONU-SIPC et la coopération du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ce document qui présente la stratégie mise en place par les pays africains pour la réduction des risques de catastrophe afin de contribuer à l'avènement d'un développement durable et à l'éradication de la pauvreté en intégrant la réduction des risques de catastrophe aux initiatives de développement, a été entériné lors de la 10^{ème} Réunion Ministérielle Africaine sur l'Environnement. Il suggère un certain nombre de grands axes d'action qui s'accordent avec le Cadre d'Action de Hyogo, et qui sont susceptibles de faciliter la gestion des catastrophes sur le continent.

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine, lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue

du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum au Soudan a, par Résolution EX.CL/déc. 250 - VIII, approuvé le Programme d'action africain 2006-2010 sur la réduction des risques de catastrophes élaboré conformément à la stratégie, et exhorté tous les États membres de l'Union et les Communautés Économiques Régionales (CER) à le mettre en œuvre.

La prorogation et l'enrichissement du Programme d'Action pour couvrir la période jusqu'en 2015 a été débattu et accepté à la 2^{ème} Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale en Mai 2009, adopté par la Conférence des Ministres en charge de la RRC et approuvé par le Conseil Exécutif de l'U.A. en 2010.

Les CERs ont la responsabilité de coordonner les initiatives entre les États dans le cadre de la stratégie Régionale Afrique et d'opérationnaliser le Programme d'Action sur la base de leurs stratégies régionales de réduction des risques de catastrophes.

C'est sous ce prisme que s'inscrit la présente Stratégie Régionale de la CEEAC pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Elle s'appuie sur les cinq priorités du Cadre d'Action d'Hyogo et qui s'inscrit sur la vision tracée par l'Union africaine.

2. ÉTAT DES LIEUX

2.1. Bref aperçu de la cartographie des risques au niveau des États de la CEEAC :

1. Typologie des catastrophes dans Région Afrique centrale

L'Afrique Centrale est exposée à des risques de catastrophes à typologies diverses, induisant une forte prévalence de vulnérabilité qui influe sur les efforts que mènent les États pour sortir du sous-développement.

Au cours des trente dernières années, la Région Afrique Centrale a enregistré une série de catastrophes, dont les plus importantes auront été, entre autres, les émanations de gaz toxiques, les éruptions volcaniques, les inondations, les glissements de terrains, les incendies et l'afflux des réfugiés. De surcroît, elle fait face aux intempéries, épidémies et à une multitude d'accidents de la voie publique. Ces populations sont exposées aux risques liés aux dangers suivants :

Les dangers d'origine géologique : les séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, émanations de gaz, coulées boueuses ;

Les dangers d'origine climatique et écologique : les cyclones tropicaux, les inondations, les sécheresses, tornades, orages, foudres, tempêtes, invasions acridiennes, érosion, ras de marée ;

Les dangers d'origine environnementale

: la pollution environnementale ou la déforestation.

Les dangers d'origine sanitaire : diverses épidémies, pandémies et épizootie.

Les dangers d'origine anthropique ou technologique : les incendies, les risques chimiques, nucléaires, bactériologiques et de pollution, les accidents aériens, maritimes, ferroviaires et routiers, les risques liés au terrorisme et les conflits armés avec leurs hordes de réfugiés.

2. Problèmes en matière de réduction des risques de catastrophes en Afrique centrale et principaux défis.

Les études menées à divers niveaux et plus précisément celles réalisées par la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONUSIPC) affirment que les catastrophes constituent une menace pour le développement de l'Afrique. Les difficultés identifiées concernent la Région Afrique centrale de manière particulière à cause de certaines lacunes auxquelles les États sont confrontés pour mettre en place des cadres institutionnels, réaliser des

évaluation et mettre en place des systèmes d'alerte rapide qui répondent mieux à leur réalité, développer des connaissances et initiatives locales en harmonie avec les nouvelles technologies, s'attaquer aux facteurs qui développent les risques et bien se préparer pour répondre aux catastrophes.

Ces lacunes se rapportent globalement aux domaines prioritaires suivants :

- 1) Inscription de la réduction des risques de catastrophes parmi les priorités et mise en place des cadres institutionnels
- 2) Amélioration et renforcement des évaluations des risques et des systèmes d'alerte précoce
- 3) Utilisation des connaissances, innovations et éducation pour la promotion de la réduction des risques de catastrophes dans les communautés
- 4) Réduction des facteurs de développement des risques
- 5) Renforcement de la préparation et de la réponse

Les États membres de la CEEAC reconnaissent le besoin de mettre en place une *approche* proactive, globalisante et soutenue de gestion des risques de catastrophe de manière à prévenir celles-ci et à réduire l'impact désastreux des aléas sur les vies et le développement socioéconomique des populations de la Région.

2.2. Les facteurs de vulnérabilités aux catastrophes en Afrique centrale

L'Afrique Centrale est caractérisée par une diversité géologique, climatique, écologique, ethnique et une biodiversité qui sont sources de catastrophes tant d'origines naturelles qu'humaines.

Certaines circonstances amplifiées par le développement des phénomènes naturels ou non, sont à l'origine de la sensibilité de l'espace communautaire aux effets des menaces.

L'analyse des éléments significatifs des États, des aspects physiques et socio-économiques, la capacité des services essentiels ainsi que la solidité des mécanismes locaux et traditionnels de réaction met en évidence l'extrême vulnérabilité des populations de cette partie du continent africain.

La prolifération des facteurs de cette vulnérabilité est doublement liée à une pluralité de facteurs débilants et aux conditions sociales des populations. Car, entre les facteurs vulnérants, les composantes physiques et humaines des milieux constitués par des prédispositions naturelles (climats, géologie...) et des facteurs anthropiques aggravants, existe une cohésion intime. La manifestation du risque conjuguée avec la vulnérabilité est à l'origine de l'occurrence des catastrophes et des revers de fortune que subissent les populations.

Les catastrophes sont donc tributaires d'une parfaite combinaison du danger naturel et de la vulnérabilité. Elles contribuent à la dégradation du niveau de vie des populations et constituent par là même un frein à la croissance.

Il convient de relever que le taux de vulnérabilité croît au rythme de l'évolution technologique et si rien n'est fait pour combler le déficit de

prévention et de prévision en termes de capacité opérationnelle, les catastrophes risqueront de constituer un sérieux handicap aux efforts d'amélioration des conditions de vie des populations.

3. Fondement de la stratégie Afrique centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes

3.1. La Stratégie Régionale Afrique pour la réduction des risques de catastrophe

L'élaboration d'une Stratégie Régionale Afrique de Prévention des risques de catastrophe avait été décidée en juin 2003 au cours de la réunion africaine consultative sur la Prévention des Risques de catastrophes en Afrique. Ce travail avait été précédé d'un état des lieux de la Prévention des risques de catastrophes en Afrique dont les conclusions communiquaient des lacunes dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance et les réponses d'urgence.

Au terme d'un processus consultatif qui avait impliqué les CERs et les États, la Stratégie avait été officiellement reconnu en juillet 2004 lors du Sommet de l'Union Africaine, tenu à Addis-Abeba en Ethiopie. La Stratégie Régionale Afrique pour la réduction des risques de catastrophe s'était fixé un certain nombre de stratégies pour atteindre ces objectifs :

- 1) Engagement politique accru vers la réduction des risques de catastrophe ;
- 2) Meilleure identification et évaluation des risques de catastrophe ;
- 3) Meilleure gestion des connaissances relatives à la gestion des risques de catastrophes ;
- 4) Prise de connaissance accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population ;
- 5) Meilleure gouvernance des institutions impliquées dans la réduction des risques de catastrophes ;
- 6) Intégration de la réduction des risques de catastrophe à la gestion des réponses aux urgences.

Pour sa mise en œuvre, des dispositions institutionnelles ont été prises et les CERs sont chargées entre autres de :

- L'interprétation de la Stratégie régionale et du Programme d'Action Élargi au profit des États membres ;
- La facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la stratégie régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH ;
- La coordination ;
- La promotion à travers la création des plates-formes ;
- La préparation des programmes de mobilisation des ressources ;



- La facilitation de l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.

3.2. Les dispositions (priorités) du Cadre d'Action de Hyogo

Le 22 janvier 2005 à Kobe, Hyogo au Japon, les Nations réunies à la Conférence mondiale sur la Prévention des catastrophes ont adopté le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

Le Cadre d'Action de Hyogo, s'appuyant (i) sur un certain nombre de considérations, notamment : la forte volonté de prévenir les catastrophes, la responsabilité qu'ont les États d'assurer leur propre développement durable bien qu'évoluant dans un contexte de coopération fondé sur la concertation, la détermination de faire de la RRC une partie intégrante des politiques, plans et programmes relatifs au développement durable - l'intégration de la notion de sexospécificité dans les politiques, plans et programmes,

la diversité des cultures, groupes d'âge et catégories de populations vulnérables, l'accès des collectivités et des autorités locales aux informations et aux ressources nécessaires, le renforcement de la coopération et l'intensification de l'aide au niveau international et régional, la promotion d'une culture de la prévention et la mise en place des systèmes d'évaluation des risques et d'alerte rapide ..., (ii) sur les conclusions de l'examen de la Stratégie de Yokohama et (iii) au regard des travaux de la conférence de Kobe, avait retenu 5 priorités ci-après :

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation en vue

instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents.

5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Pour la réalisation des objectifs de Cadre d'Action de Hyogo, les CERs ont été invitées à apporter toutes les facilités y afférentes.

3.3. Le Programme d'Action Élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes. (2006 – 2015)

Celui-ci a été conçu et adopté en 2005 lors de la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes tenu à Addis Abeba en Éthiopie, pour mettre en œuvre la Stratégie Régionale Afrique. Il a été par la suite approuvé par Décision de la huitième Session ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en janvier 2006 à Khartoum au Soudan. Il a été revu pour couvrir la période jusqu'en 2015 lors de la 2ème Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale en Mai 2009, adopté par la Conférence des Ministres en charge de la RRC et approuvé par le Conseil Exécutif de l'U.A. en 2010.

Le Programme d'Action Élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale

Afrique réitère aux CERs les mêmes responsabilités d'interprétation de la Stratégie, de facilitation de la mise en œuvre des Stratégies et Programmes Sous-Régionaux, de coordination, de promotion des plates-formes, de mobilisation des ressources et de facilitation de l'intégration de la Prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.

3.4. La vision politique de la CEEAC en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes

Les questions relatives à la gestion des risques de catastrophe se situent au centre de la mission de la CEEAC, et sont inscrites sur quatre des douze axes d'orientation de sa Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Il s'agit des axes d'orientation stratégique 1, 4, 5 et 11 qui traitent respectivement de la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, de la conservation et gestion durable des ressources forestières d'Afrique Centrale, de la lutte contre les changements climatiques en Afrique Centrale et de l'évaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées.

Dans ce domaine, la CEEAC encourage les États membres à mettre en place des politiques à long terme de RRC et des mécanismes d'alerte rapide ainsi que des systèmes d'intervention.

DEUXIÈME PARTIE : BUTS, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES



4. But, objectifs et axes stratégiques

4.1. But de la stratégie

Le but de la présente Stratégie de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans la Région Afrique Centrale est de contribuer à l'atteinte du développement durable et la diminution de la pauvreté à travers la réduction substantielle des impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes conformément à la Stratégie Régionale Africaine et au Cadre d'Action de Hyogo.

4.2. Objectifs de la stratégie

Conformément aux cinq priorités du Cadre d'Action HYOGO 2005-2015 et à la Stratégie de la Région Afrique ainsi que son Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie, la CEEAC devra, à travers son Secrétariat Général et les Gouvernements de ses États membres:

- 1) Créer des conditions d'un engagement politique plus décisif afin de renforcer le cadre juridique et législatif relatif à la RRC
- 2) Encourager les gouvernements et toutes les parties prenantes à prévoir et accroître les ressources pour l'élaboration et l'application de stratégies, politiques,

programmes, lois et règlements concernant la RRC dans tous les secteurs et à tous les échelons

3) Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophes ;

4) Créer et/ou renforcer les systèmes d'alerte précoce ;

5) Favoriser l'utilisation des connaissances, les innovations et l'éducation pour une culture de la sécurité et de la résilience au niveau des États ;

6) Promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des risques de catastrophes afin de contribuer à la réduction des facteurs des risques sous-jacents ;

7) Améliorer la préparation aux catastrophes pour des réponses promptes, coordonnées et efficaces.

4.3. Les grands axes et priorités stratégiques

De façon générale, beaucoup d'États de l'Afrique Centrale sont dépourvus de stratégie efficace en matière de gestion de catastrophes, et ce, malgré les efforts fournis par certains d'entre eux. Dans divers pays, les structures établies n'existent que de nom, sans une intervention effective sur le terrain. Cependant, certains organismes jouent un rôle primordial aussi bien dans la prévention que dans la gestion de certains cas de catastrophes.

Il y a lieu de coordonner les efforts des États, des organisations tant nationales

qu'internationales, de la Société civile et des collectivités en donnant une ligne de conduite à travers les orientations stratégiques.

La stratégie sous régionale de la CEEAC pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes comprend cinq axes stratégiques ci-après :

AXE STRATÉGIQUE 1 : ENGAGEMENT POLITIQUE PLUS DÉCISIF POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

L'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et stratégies de développement est tributaire de la volonté politique des dirigeants et décideurs tant au niveau de la Sous-région qu'à celui des États pour :

- Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité ;
- Créer une culture de la réduction des risques de catastrophes ;
- Mettre en place ou créer des conditions institutionnelles favorables ;
- Faciliter la création des cadres nationaux et la promotion ou le renforcement des plates formes nationales ;
- Renforcer les capacités des institutions et des communautés à risque.

L'engagement politique seul ne suffit pas. La mise en œuvre des activités s'y rapportant exige la mise à disposition

des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Priorité 1.1. : Inscrire la RRC dans les documents de la stratégie de réduction de la pauvreté des États membres.

Priorité 1.2. : Créer et/ou renforcer des cadres institutionnels de la réduction des risques de catastrophes ;

Priorité 1.3. : Formuler une législation nationale relative à la réduction des risques de catastrophes ;

Priorité 1.4. : Renforcer les capacités managériales et opérationnelles de la CEEAC en matière de réduction des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques en fournissant des moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;

Par ailleurs, l'élaboration ou l'adoption d'une Stratégie n'est rien sans ressources financières suffisantes pour sa mise en œuvre. Le Secrétariat général de la CEEAC et les gouvernements ont la responsabilité de prendre des mesures adéquates pour mobiliser les ressources nécessaires à affecter aux domaines et secteurs liés à la RRC.

Priorité 1.5. : Créer un Fonds pour la réduction des risques de catastrophes pour susciter un attrait des donateurs ainsi que des autres partenaires.

Priorité 1.6. : Sensibiliser les Gouvernements pour prévoir et/ou accroître les lignes budgétaires destinées à la RRC.

Priorité 1.7. : Encourager la mise en place des instruments financiers nouveaux et originaux et renforcer ceux qui existent pour gérer les risques de catastrophe et en promouvoir l'application.

Priorité 1.8. : Promouvoir et développer des partenariats avec le secteur privé et les organisations intergouvernementales et internationales pour la mobilisation des ressources.

Priorité 1.9. : Promouvoir et développer les partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile et les ONG pour une gestion plus efficace de la réduction des risques de catastrophes.

AXE STRATÉGIQUE 2 : UNE MAÎTRISE DES RISQUES RENFORCÉE ET DES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE EFFICACES

Pour bien appréhender les risques de catastrophes, il faut pouvoir mesurer le degré de menace que comporte le danger, la valeur des biens – en vies humaines et en éléments d'actifs – exposés à cette menace, la sensibilité par rapport aux dangers, en terme de vulnérabilité et de capacité d'action, et les mesures prises pour protéger les valeurs humaines. Les termes le plus souvent associés aux catastrophes sont : dangers naturels (aléas), vulnérabilité et risque.

Tenant compte du caractère dynamique des aléas et des facteurs de vulnérabilité, la Stratégie se

propose de réaliser et de mettre à jour périodiquement la cartographie des zones à haut risque par l'organisation des ateliers et la collecte des informations générale de base qui permettent la localisation des menaces.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques sera participatif, et pour être efficace, la Stratégie facilitera l'amélioration des connaissances et pratiques d'évaluation des risques et des vulnérabilités ainsi que la promotion de meilleurs systèmes d'alerte tant moderne que traditionnels.

La mise en œuvre des priorités ci-dessous exige un renforcement des capacités organisationnelles et le développement des partenariats avec les centres et institutions compétents dans la recherche, la mise à disposition des produits, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la réduction des risques de catastrophes.

Priorité 2.1. : Dresser la cartographie des zones à risque au sein de la Région Afrique centrale et au niveau des États.

Priorité 2.2. : Améliorer les connaissances, techniques et pratiques d'identification et d'évaluation des risques et des vulnérabilités, et élaboration des guides de procédure.

Priorité 2.3. : Appuyer les efforts de perfectionnement des méthodes et des moyens scientifiques de surveillance et d'alerte précoce par la recherche.

Priorité 2.4. : Développer des partenariats formels avec les centres de recherche, les services météorologiques, les centres nationaux de données, les observatoires nationaux des risques et toute autre institution similaire pour le partage d'informations, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la RRC.

Priorité 2.5. : Mettre en place des systèmes perfectionnés de recueil, d'analyse, et de diffusion des informations statistiques sur les catastrophes, leurs conséquences et les pertes qu'elles occasionnent ;

Priorité 2.6. : Renforcer et développer les capacités organisationnelles de la CEEAC par la création d'un observatoire de prévention des catastrophes et d'une banque des données pour l'Afrique centrale.

AXE STRATÉGIQUE 3 : MEILLEURE GESTION DES CONNAISSANCES ET PRATIQUES RELATIVES À LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

En Afrique les collectivités locales et les populations développent des initiatives pour réduire les risques de catastrophes. Il est important de faire en sorte que les perspectives locales sur le sujet ne soient pas perdues de vue et que les priorités internationales et régionales soient élaborées en tenant compte de l'avis, du savoir-faire de ceux qui pratiquent la réduction des risques au niveau local. Ceci est particulièrement nécessaire en Afrique

où des organisations locales, des ONG et des acteurs de la société civile jouent un rôle vital dans ce domaine, en développant des mécanismes de prévention de ces risques.

Quatre domaines concernent la gestion des connaissances : gestion de l'information et de la communication, éducation et formation, sensibilisation du public et recherche.

Pour ce qui est de la gestion de l'information, la Stratégie restera préoccupée par la distribution dans les délais de l'information par des médias et des réseaux appropriés.

Les activités du domaine de l'éducation et de la formation, concernent principalement l'inclusion de la RRC dans les programmes scolaires et la diffusion de connaissances traditionnelles et des programmes communautaires de formation.

Pour ce qui est de la sensibilisation, il s'agira de la promotion de l'utilisation des connaissances, des innovations, des meilleures pratiques et du partage d'informations pour contribuer à faire de la résilience des communautés face aux catastrophes une réalité et d'intégrer dans leurs mœurs la culture du danger, du risque et par conséquent les amener à accroître la résilience. Ces mesures pourront être envisagées dans le cadre de campagnes médiatiques, de séminaires et de formations pratiques qui devront inclure les décideurs et les leaders d'opinion. L'utilisation des Nouvelles

Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que des systèmes d'information géographique pourront y être associées.

Dans le domaine de la recherche, la stratégie se chargera de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données tout en favorisant le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe. Elle mettra en évidence la collaboration en matière de recherche sur le plan international et régional.

Priorité 3.1. : Promouvoir le rôle des médias en vue d'améliorer et de renforcer la diffusion des informations relatives à la RRC et de promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes et une forte participation des collectivités.

Priorité 3.2. : Inciter et/ou faciliter la promotion de l'intégration de la Prévention des Risques dans les systèmes d'éducation formelle et informelle et de recherche.

Priorité 3.3. : Promouvoir certaines connaissances et techniques des communautés locales qui tiennent compte des cultures spécifiques, de la sexo-spécificité et des groupes vulnérables ;

Priorité 3.4. : Promouvoir l'utilisation de toutes les technologies disponibles pour diffuser l'information ;

Priorité 3.5. : Favoriser et améliorer

le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe et encourager l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment celles qui s'occupent des aspects socioéconomiques;

Priorité 3.6. : Favoriser et encourager toute initiative visant à faciliter l'interprétation des données scientifiques fournies par des institutions de recherche, les centres de données et autres structures similaires ;

Priorité 3.7. : Renforcer les capacités des Universités et Institutions de recherche qui développent des initiatives dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

AXE STRATÉGIQUE 4 : RÉDUIRE LES FACTEURS DE RISQUE SOUS-JACENTS

Les catastrophes naturelles ont un coût élevé des pertes en vies humaines, et un profond impact sur les infrastructures économiques et sociales dans un écosystème déjà fragile.

Bien que les aléas naturels fassent partie intégrante de notre environnement, il y a lieu de reconnaître que l'activité humaine a pour conséquence soit d'accroître, soit de réduire la vulnérabilité des communautés face à

ces dangers et aux catastrophes qu'ils engendrent.

Le mode de développement, surtout pour ce qui est de la persistance de la pauvreté généralisée, du rythme effréné d'une urbanisation non contrôlée et de la dégradation de menaces.

Croissance rapide et accroissement de la pauvreté dans les zones urbaines. Il est constaté, en Afrique Centrale, que l'expansion urbaine se produit de façon rapide et non contrôlée; l'utilisation des sols ainsi que la construction d'infrastructures ne sont pas planifiées. La migration vers les zones urbaines ou vers les régions sujettes aux catastrophes naturelles, où la terre est bon marché accroît de façon significative les dangers qui pèsent sur les villes et leurs populations. Les lois relatives au contrôle de l'utilisation des sols ne découragent en général pas les établissements illégaux où les constructions sont mal conçues et faites en matériaux de mauvaise qualité.

La pauvreté et les nuisances faites à l'environnement dans les zones rurales. Beaucoup de pauvres vivent dans les zones rurales et dépendent énormément des ressources naturelles pour leur survie. En conséquence, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles provoquées par la pression démographique, la déforestation, la destruction des berges des rivières, les cultures sauvages installées à flanc de coteau,

réduisent les protections naturelles contre les dangers. On peut citer par exemple l'érosion des sols et la disparition de la couverture végétale qui réduisent la capacité des sols à absorber les fortes pluies, ce qui contribue à causer des glissements de terrain et des inondations.

Mauvais choix de politiques. Dans la plupart des zones à haut risque, on constate de sérieuses insuffisances au niveau de l'aménagement territorial et des directives relatives au bâtiment et aux travaux publics. Bien souvent on ne prévoit même pas les ressources nécessaires à la maintenance pour garantir la capacité des infrastructures à résister aux catastrophes naturelles.

La Stratégie Sous régionale Afrique Centrale se préoccupe de l'équilibre qui puisse exister entre les objectifs qui visent la réduction des risques de catastrophes et ceux de la vision globale du développement durable. Elle se chargera de l'intégration, à tous les niveaux, de la RRC aux politiques et stratégies de développement durable.

Priorité 4.1. : Promouvoir l'intégration de la réduction des risques liés à la variabilité climatique et aux changements climatiques futurs dans les stratégies de RRC.

Priorité 4.2. : Encourager une utilisation et une gestion durable des écosystèmes, notamment en améliorant l'aménagement du territoire et les activités de développement afin de réduire les risques et les facteurs de

vulnérabilité;

Priorité 4.3. : Promouvoir la sécurité alimentaire comme facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas

Priorité 4.4. : Promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur de la santé

Priorité 4.5. : Encourager la protection et l'amélioration des équipements collectifs et les infrastructures matérielles essentiels: écoles, dispensaires et hôpitaux, stations d'épuration des eaux, centrales électriques, voies des opérations en cas de catastrophe.

Priorité 4.6. : Améliorer l'application des mécanismes de protection sociale afin d'aider les populations démunies, âgées ou handicapées et les autres groupes qui sont frappés par les catastrophes ;

Priorité 4.7. : Intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans les plans d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des zones rurales, en particulier des zones de montagne et des plaines alluviales côtières

AXE STRATÉGIQUE 5 : MEILLEURE PRÉPARATION À LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES

La préparation aux catastrophes est une des composantes essentielles du cycle de gestion des catastrophes. Une communauté vivant dans une zone sujette à des aléas et bien préparée, peut considérablement limiter les

conséquences des catastrophes et les pertes qu'elles occasionnent.

La capacité opérationnelle de la CEEAC et de ses États membres sera renforcée à travers la formation des équipes d'intervention au niveau de la Sous région et des États, des experts dans le domaine des évaluations des risques, d'élaboration des plans de contingence et des plans d'intervention d'urgence, la formation des volontaires pour les opérations de secours dans chaque État.

Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des structures de protections civiles et les doter en équipements spécialisés pour répondre aux catastrophes.

Les priorités de cet axe 5 se retrouvent étoffées dans le 'Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale : 2012 - 2016' dit 'Plan d'Action de Yaoundé' qui complète la stratégie en se focalisant sur la priorité 5 du cadre de Hyogo. Ses priorités sont :

Priorité 5.1. : Mettre en place des mécanismes coordonnés dotés de plans d'intervention et de systèmes de communication harmonisés qui permettent à la Région Afrique Centrale de renforcer ses capacités et d'intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un pays frappé par une catastrophe n'a pas les moyens d'y faire face seul ;

Priorité 5.2. : Favoriser l'échange

d'informations et la coordination efficace entre les décideurs, les organismes en charge de la réponse aux catastrophes, de la réduction des risques et les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide en vue d'une réponse plus adaptée et plus rapide aux situations d'urgence;

Priorité 5.3. : Encourager l'élaboration des plans et politiques de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence à tous les niveaux en s'intéressant tout particulièrement aux zones et aux groupes les plus vulnérables ;

Priorité 5.4. : Renforcer les capacités des intervenants en matière de préparation et réponse aux catastrophes par l'adoption d'outils communs, par la mise à jour des plans de réponse et d'organisation des secours et par un entraînement régulier à l'aide d'exercices de simulation

Priorité 5.5. : Promouvoir la création de fonds d'urgence, là où cela est nécessaire et selon les besoins, afin de financer la préparation, les interventions en cas de catastrophe ainsi que les mesures de relèvement ;

Priorité 5.6. : Encourager la mise en place, par les États des politiques de mobilisation des volontaires et de service civil définissant clairement les responsabilités pour leur formation, encadrement et leur fidélisation ;

MISE EN ŒUVRE, FINANCEMENT ET SUIVI



5.1. Structures institutionnelles de mise en œuvre

L'exécution de la présente stratégie n'entend aucunement faire entorse au cadre institutionnel établi. Toutes les structures et organisations sous-régionales ayant des rôles spécifiques à jouer dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes restent parties prenantes dans sa mise en œuvre selon une approche plurisectorielle.

Le Secrétariat général de la CEEAC, les Gouvernements des États membres, les autorités locales dans les collectivités, la Société civile et les Sociétés privées, les partenaires Internationaux de développement, les Agences spécialisées du Système des Nations Unies, les associations

locales, la communauté scientifique et le secteur privé..., ont un rôle essentiel à jouer à tous les niveaux.

5.2. Financement de la stratégie

5.2.1. Sources de financement

La mise en œuvre de la présente Stratégie serait vaine sans ressources financières nécessaires à l'efficacité des opérations à mener. La création d'un Fonds pour la réduction des risques de catastrophes constituera la meilleure alternative pour combler cette importante lacune. Ce fonds permettra de susciter un attrait des donateurs ainsi que des autres partenaires dont les appuis seront indispensables à l'exécution des projets.

Au niveau des États et de la CEEAC, la promotion des partenariats avec le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales pourra être un appoint important aux efforts de financement public.

5.2.2. Stratégies de mobilisation des ressources

Le Secrétariat général de la CEEAC, les États, dans la limite de leurs moyens financiers, et les autres organisations régionales et internationales, par des mécanismes de coordination multilatéraux, régionaux et bilatéraux appropriés, sont invités à mettre en place ou renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources nécessaires afin d'appuyer la mise en œuvre de la présente Stratégie.

Ces différentes parties prenantes de la Stratégie pourront, à divers niveaux :

- ✓ Obtenir des organismes nationaux, régionaux et internationaux, y compris du Système des Nations Unies, de leur fournir les ressources et les moyens nécessaires ;
- ✓ Appuyer la présente Stratégie par des voies bilatérales et multilatérales, notamment grâce :
 - à des aides financières et techniques,
 - au transfert de nouvelles technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord,
 - à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et

encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;

- ✓ Intégrer systématiquement des mesures appropriées de RRC dans les programmes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement, notamment dans ceux concernant la lutte contre la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain et l'adaptation aux changements climatiques;

6. Mécanismes de suivi

6.1. Responsabilités

6.1.1. Au niveau des Gouvernements

Les Gouvernements assureront le suivi de la réalisation des objectifs et des résultats accomplis aux niveaux national et local et adresseront des rapports périodiques d'activités à la CEEAC à travers leurs points focaux nationaux. Pour ce faire, ils définiront un certain nombre d'indicateurs communs et de mécanismes de suivi harmonisés, conformément aux objectifs de la présente Stratégie.

6.1.2. Au niveau de la CEEAC

La CEEAC assurera le suivi de la réalisation des objectifs et des résultats accomplis aux niveaux sous-régional et publiera des rapports périodiques généraux sur l'état d'avancement des stratégies nationales sur la base des rapports périodiques annuels dressés par les Gouvernements,

conformément aux orientations de la présente Stratégie.

L'exécution de la Stratégie exige la mise sur pied d'un système de mise en œuvre et de suivi pour chacun des axes stratégiques retenus. Ceci implique que les priorités retenues et prises en compte dans le Cadre d'Action se réalisent dans le temps et celles en souffrance soient revues périodiquement.

Le suivi de la stratégie à ce niveau vise :

- La surveillance des progrès réalisés dans le temps par les États;
- La collecte des données statistiques permettant d'analyser les facteurs qui déterminent ou font obstacle aux résultats ;
- La mise à la disposition des décideurs des informations collectées par les organes attitrés sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les actions correctives à opérer pour l'atteinte des objectifs.

L'évaluation de la stratégie à ce niveau vise :

- La comparaison des résultats obtenus aux objectifs initialement fixés
- Le dégagement des leçons nécessaires
- La proposition sans complaisance des mesures correctives qui s'imposent
- La contribution à l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des programmes

6.2. Indicateurs de suivi

La présente Stratégie Régionale pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique Centrale est un instrument de renforcement et de rapprochement des dispositions pertinentes de la Stratégie Régionale Afrique au niveau de la CEEAC et de ses États membres. A ce titre, elle se place dans l'obligation de contribuer à la réalisation des objectifs et d'atteindre les résultats. En plus des plans d'actions spécifiques à chaque axe, les rapports de suivi devront faire ressortir les indicateurs des résultats et des impacts avec notamment :

- ✓ Indicateurs de Gouvernance
- ✓ Indicateurs pour l'identification, évaluation des risques et des systèmes d'alerte précoce
- ✓ Indicateurs de gestion des risques
- ✓ Indicateurs des capacités d'intervention et la gestion des situations d'urgence

6.3. Moyens de vérification

Les moyens ci-après seront utilisés pour la vérification des indicateurs :

- Les statistiques nationales
- Les rapports de la Banque Mondiale
- Les rapports de la Stratégie Internationales pour la Prévention des catastrophes
- Toutes autres données des sources internationales



Déclaration Ministérielle de Kinshasa sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique Centrale

Nous, Ministres et Chefs de Délégations chargés de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et l'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC) en Afrique Centrale, réunis à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), le 30 Octobre 2015, à l'occasion de la 2^{ème} Session de la Conférence Ministérielle Afrique Centrale sur la RRC, sous le thème " *Appropriation et engagements pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai sur la RRC en Afrique Centrale* ", à la suite de la réunion constitutive du Réseau des Parlementaires pour la Résilience aux Catastrophes en Afrique Centrale (REPARC) et de la 5^{ème} Consultation annuelle de la CEEAC pour le renforcement de la Préparation et la Réponse aux Catastrophes en Afrique Centrale, suivie de la 4^{ème} Session de la Plate-forme Régionale de la RRC, tenues du 21 au 29 Octobre 2015, à Kinshasa en RDC ;

Considérant que la réduction des risques de catastrophe est l'outil le plus important pour la résilience et le développement durable de nos Etats;

Rappelant le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030 adopté lors de la 3^{ème} Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Prévention des Catastrophes (CMPC), tenue du 14

au 18 Mars 2015 à Sendai au Japon et son approbation ultérieure par la résolution A/69/L.67 de l'Assemblée Générale des Nations Unies réunie en sa soixante-neuvième session ordinaire;

Rappelant la Déclaration de Yaoundé sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique, telle qu'adoptée par la 4^{ème} Session de haut niveau des Ministres africains en charge de la RRC, organisée le 23 juillet 2015 à l'issue des travaux de la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail Africain sur la RRC tenus les 21 et 22 juillet 2015 à Yaoundé ;

Rappelant la Décision n° 46/CEEAC/CCEG/XVI/15 de la XVIème Session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 25 mai 2015 à Ndjamena au Tchad et portant approbation de la Stratégie Régionale Afrique Centrale de Prévention des Risques, de Gestion des Catastrophes ainsi que d'Adaptation aux Changements Climatiques :

1. **Approuvons** les recommandations adoptées par la 5^{ème} Consultation annuelle pour le renforcement de la Préparation et de la Réponse aux Catastrophes, la 4^{ème} Session de la Plate-forme Régionale Afrique Centrale pour la Réduction des Risques de Catastrophes organisée à Kinshasa les 28 et 29 octobre 2015 ;
2. **Prenons acte de** la création du Réseau des Parlementaires pour la Résilience aux Catastrophes en Afrique Centrale comme outil d'accompagnement des parlementaires d'Afrique Centrale, en matière de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation aux Changements Climatiques;
3. **Demandons** au Secrétariat général de la CEEAC de coordonner l'alignement au niveau de chaque Etat, du plan d'action pour la

mise en œuvre de la Stratégie Afrique Centrale de Prévention des Risques, de Gestion des Catastrophes et d'Adaptation aux Changements Climatiques au Cadre d'Action de Sendai 2015-2030, conformément aux recommandations de la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail Africain sur la RRC telle qu'approuvée par la 4^{ème} Réunion Ministérielle Africaine tenue à Yaoundé ;

4. **Invitons** les Etats membres à élaborer leurs stratégies, et/ou, à les arrimer au Cadre de Sendai 2015-2030 pour la RRC ;
5. **Lançons** un appel aux Etats pour la prise en compte effective de la réduction des risques de catastrophe dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des programmes de développement durable ;
6. **Soulignons** la nécessité de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale de renforcer les capacités (institutionnelles et humaines) de sa Cellule en charge de la Gestion des Catastrophes et de l'Adaptation aux Changements Climatiques ;
7. **Recommandons** la mise en place dans les meilleurs délais d'un système sous-régional d'intervention en cas de situation de catastrophe;
8. **Recommandons** aux Etats de mettre en place une Agence Unique de gestion des catastrophes prenant en compte les aspects de prévention, préparation, réponse et relèvement sous l'autorité de la Présidence de la République;
9. **Lançons** un appel aux Etats pour une large diffusion du Cadre de Sendai en vue de son appropriation par tous les acteurs y compris les communautés locales;

10. **Proposons** la soumission de la présente Déclaration à l'examen bienveillant de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale.

Fait à Kinshasa, le 30 octobre 2015

Pour la République Démocratique du Congo


Evariste BOSHAB
Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur
et Sécurité

Pour la République du Burundi


Alain Guillaume BUNYONI
Ministre de la Sécurité Publique,
République du Burundi

Pour la République du Congo


Dr. Henri DJOMBO
Ministre de l'Economie Forestière et du
Développement Durable

Pour la République Gabonaise


Guy Maixent MAMIAKA
Ministre délégué à l'Intérieur, la
décentralisation, Sécurité et
Hygiène Publique

Pour la République du Cameroun


S.E.M. CHUNGONG AYAFOR
Ambassadeur du Cameroun en République
Démocratique du Congo

Pour la République SAO TOME


Kylsa Fatinha TROVOADA BOA
Directrice de la Décentralisation,
Ministère de l'Administration Interne



PLAN D'ACTION

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE AFRIQUE CENTRALE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES, LA GESTION DES CATASTROPHES ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

(Adopté par les Ministres le 13 juin 2012 et approuvé par la
Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement le 25 mai 2015)

Révision

Kinshasa, 30 octobre 2015

I. Contexte et justification

1.1 CONTEXTE INTERNATIONAL

Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe 2015-2030

Lors de la 3^{ème} Conférence mondiale sur la RRC tenue du 14 au 18 mars 2015 à Sendai au Japon, les représentants des États membres des Nations Unies ont adopté le Cadre de Sendai pour la RRC 2015-2030. Ce cadre, qui prend la suite du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH 2005-2015) est la résultante d'un processus intergouvernemental et de consultation multipartite impliquant les organisations internationales et les parties prenantes de la société civile, les gouvernements locaux, les femmes, les enfants et les jeunes, les personnes vivants avec handicap, les personnes âgées, les universités et le secteur privé.

Le résultat escompté par ce nouveau cadre à l'horizon 2030 est « *La réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays* ».

Afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis à l'échelle mondiale, les sept

objectifs suivants ont été arrêtés au niveau international :

(i) Réduire considérablement la mortalité due aux catastrophes au niveau mondial, d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015;

(ii) Réduire considérablement le nombre de personnes touchées au niveau mondial d'ici à 2030, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015;

(iii) Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB);

(iv) Réduire considérablement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience;

(v) Augmenter considérablement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de

réduction des risques de catastrophe;

(vi) Améliorer considérablement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre; et

(vii) Améliorer sensiblement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

Afin d'obtenir le résultat escompté à l'horizon 2030, il a été recommandé aux États de mener une action trans-sectorielle ciblée sur les plans local, national, régional et mondial en ce qui concerne les quatre questions prioritaires ci-après :

- **Priorité 1** : Comprendre les risques de catastrophe.
- **Priorité 2** : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.
- **Priorité 3** : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.
- **Priorité 4** : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour «mieux

reconstruire» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

Ce cadre, approuvé par l'Assemblée générale le 3 juin 2015 dans sa résolution 69/283, porte sur les principaux éléments d'une approche globale qui met l'humain au centre des objectifs de réduction des risques de catastrophe et s'applique aux risques de catastrophes tant causées par des aléas naturels ou par l'homme, que celles liées aux aléas et risques environnementaux, technologiques et biologiques.

Les Communautés Économiques Régionales (CERs) ainsi que leurs États membres ont été invités à revoir leurs stratégies et approches afin de les adapter à cette nouvelle feuille de route pour ainsi contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs du nouveau cadre qui met l'accent sur la gestion des risques plutôt que sur la gestion des catastrophes.

1.2 CONTEXTE DE LA REGION AFRIQUE

Les recommandations de la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail Africain

Au niveau continental, la Commission de l'Union Africaine (CUA), le Bureau Afrique de la Stratégie internationale pour la prévention des risques de

catastrophe des Nations Unies (ONUSIPC) et le Secrétariat général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont organisé, du 21 au 23 juillet 2015, à Yaoundé, au Cameroun, la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail Africain pour revoir le Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes à la lumière du Cadre de Sendai. L'objectif principal de cette réunion continentale était d'offrir aux CERs et aux États membres de la CUA, l'occasion de se prononcer sur le nouveau cadre et de faire avancer sa mise en œuvre en Afrique.

Le 23 juillet 2015, au sortir de la 4^{ème} Conférence ministérielle sur la RRC qui s'en est suivi, les ministres africains en charge de la RRC ont, par la Déclaration ministérielle de Yaoundé, invité les États membres et les Communautés économiques régionales de l'UA, à mettre leurs stratégies, programmes et actions en phase avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 et lancé un appel aux États pour inclure et intégrer la RRC dans leurs politiques et programmes de développement économique au regard du fait que la réduction des risques est l'outil le plus important pour la résilience et le développement durable.

1.3 CONTEXTE EN AFRIQUE CENTRALE

1.3.1 État de la situation en Afrique centrale

Les pays de l'Afrique centrale sont de plus en plus exposés aux nombreux risques de catastrophes notamment d'origine géophysique, hydrométéorologique, sanitaire qui les fragilisent davantage. À cela, s'ajoute le phénomène du changement climatique qui contribue à l'aggravation des catastrophes naturelles comme l'avait souligné il y a quelques années le Secrétaire général de l'ONU en ces termes : *«Les changements climatiques vont en principe accroître la sévérité et la fréquence des aléas naturels. Étant donné que nos grandes villes sont de plus en plus vulnérables, ces aléas naturels risquent dès lors de se transformer en de catastrophes plus graves que celles que nous avons connues jusqu'ici. Nous avons tout simplement l'obligation morale, sociale et économique d'instaurer la résilience face aux catastrophes d'ici 2015. D'autant plus que la mise en application du Cadre d'action de Hyōgo nous aide également à réaliser les Objectifs du Millénaire»*.¹

En effet, au cours de la décennie du « *Cadre d'action de Hyōgo 2005-*

¹ Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, 1217 HFA Brochure French

2015 (CAH): *pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* », la région de l'Afrique centrale a connu des catastrophes naturelles majeures, liées plus particulièrement à des phénomènes hydrométéorologiques qui ont touché des centaines de milliers de personnes et infligé des pertes économiques considérables aux États de la région. À titre illustratif, nous pouvons citer les sècheresses en 2009 et en juin 2012 et les inondations de 2010 et de juillet à septembre 2012 au Tchad, les inondations dévastatrices en République Centrafricaine et au nord du Cameroun de 2010 à 2012.

Les analyses mettent en évidence l'extrême vulnérabilité des populations et bien d'autres facteurs qui contribuent à cette tendance : la croissante démographique, la pauvreté, la pression exercée par le développement dans les zones à risque, les faiblesses dans la vision de la gestion des risques de catastrophe, les conflits, la dégradation de l'environnement, des modes de développement non viables qui conduisent souvent à des niveaux plus élevés de vulnérabilité, ainsi que l'urbanisation rapide, anarchique et non planifiée. Cette vulnérabilité est exacerbée par les effets des changements climatiques.

Ces changements climatiques font

peser une menace croissante sur les moyens de subsistance des populations de la région. Les perturbations du cycle de l'eau peuvent engendrer des pénuries d'eau et des mauvaises récoltes. L'élévation du niveau de la mer menace directement les zones côtières et les pays insulaires (ex : Sao Tomé et Principe) avec des phénomènes d'érosion côtière accélérée, et des inondations plus fréquentes.

Aux pertes humaines et économiques causées par ces catastrophes naturelles s'ajoutent celles liées aux épidémies (aléas biologiques) et aux conflits armés.

1.3.2. L'adoption de la Politique générale de la région en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles

Malgré l'inscription tardive de la Région dans la vision globale du CAH 2005-2015, due entre autre, à l'instabilité politique qui a caractérisé les États de la région pendant ladite période, il se dégage de l'analyse de la photographie actuelle en Afrique centrale que la Région et certains États ont fait des avancées significatives dans le suivi de ce cadre d'action de Hyogo : en témoigne l'Adoption en 2007 à Brazzaville par les Chefs d'États et de Gouvernements de la CEEAC de la Politique générale de la région en matière d'environnement et de gestion

des ressources naturelles, qui a inscrit les questions relatives à la gestion des risques de catastrophe sur quatre des douze axes d'orientation stratégiques. Il s'agit des axes d'orientation stratégique 1, 5 et 11 qui traitent respectivement de la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, de la lutte contre les changements climatiques et de l'évaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées.

1.3.3. L'approbation de la Stratégie régionale Afrique centrale par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à N'Djamena, le 25 mai 2015, a approuvé, par la Décision n° 46/CEEAC/CCEG/XVI/15, la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la Prévention des Risques, la Gestion des Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques.

1.3.4. Les progrès enregistrés en Afrique Centrale

En termes de réalisations, la prise en compte de la prévention des risques de catastrophes et de l'adaptation au changement climatique s'est traduite par les avancées suivantes :

- l'allocation progressive et significative des ressources propres

au domaine de la prévention des risques, une coopération stratégique et opérationnelle avec les partenaires au développement pour le renforcement des capacités internes de l'institution en vue de mieux soutenir les Etats,

- la mise en place d'une plateforme régionale qui se tient annuellement. Elle a déjà tenu trois sessions dont l'une à Douala au Cameroun, la deuxième à Libreville au Gabon, la troisième à Yaoundé au Cameroun et la quatrième à Kinshasa en République Démocratique du Congo respectivement en 2012, 2013, 2014 et 2015.
- l'organisation de forum annuels de prévisions climatiques saisonnières pour la prévention des risques,
- l'organisation de consultations régionales annuelles sur la préparation et la réponse aux catastrophes, et enfin
- la création d'un centre climatologique régional lors de la XVIème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à N'Djamena au Tchad le 25 mai 2015. basé à Douala, Cameroun, ce centre bénéficie de l'appui de la Banque Africaine de Développement sur financement des fonds Intra-ACP de l'Union Européenne

- la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités, d'appui au dialogue politique et à la coordination, d'évaluation des aléas et des vulnérabilités, avec l'appui de la Banque Mondiale/ GFDRR (Facilité Mondiale pour la Prévention des Catastrophes et le Relèvement), sur financement des fonds Intra-ACP de l'Union Européenne.

Au niveau des Etats, des cadres législatifs pour la RRC se mettent en place. On peut noter l'intégration progressive des questions liées à la gestion des risques de catastrophes et au changement climatique dans les documents de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ou dans les plans nationaux de développement. Quatre États sur onze disposent de plateformes nationales de RRC et trois ont développé des stratégies nationales pour la prévention des risques. Des efforts de décentralisation des activités des plateformes ont été relevés dans les pays qui en disposent.

Sur le plan de la connaissance des aléas et des vulnérabilités ainsi que sur les risques qui s'y rattachent, le manque voire l'absence de données caractérise l'ensemble de la Région. Quelques efforts sectoriels sont à noter, mais il persiste un manque de capacités dans ces domaines, notamment en ce qui concerne la compréhension des risques.

Presque tous les États disposent d'un mécanisme plus ou moins formel de réponse aux catastrophes. Quelques-uns ont développé des plans de contingence et s'efforcent d'organiser des exercices de simulation. Mais si la plupart des États disposent de mécanismes d'intervention humanitaire, la prise en compte de la réduction des risques de catastrophes est encore très insuffisante.

Il est à noter un début d'implication et de sensibilisation des médias dans quelques États en ce qui concerne le rôle qu'ils doivent jouer en matière de RRC, l'utilisation des événements commémoratifs internationaux célébrés chaque année, tels que la journée internationale de prévention des catastrophes comme plage de sensibilisation et de formation de masse dans la plupart des États. Des initiatives sont en cours dans quelques pays pour intégrer la RRC dans les programmes d'enseignement du primaire et du supérieur.

1.3.5. Les défis majeurs à relever en Afrique Centrale

La gestion des risques de catastrophe, comme processus multidisciplinaire et multipartite, constitue encore à ce jour, en Afrique centrale, un défi majeur qui exige un engagement politique fort des États et des institutions nationales et régionales. Elle appelle à l'intégration

de la prévention des risques dans toutes les politiques publiques et tous les secteurs, en suivant une démarche participative impliquant toutes les parties prenantes.

Sur le plan de la compréhension des risques de catastrophe, la région ne dispose pas de banque de données sur les aléas, les risques et les vulnérabilités, ce qui ne permet pas la mise en place en place d'un système de collecte, de documentation et d'analyse des données.

Au plan de la gouvernance, l'Afrique centrale a besoin d'un plaidoyer de haut niveau pour susciter l'engagement politique effectif des décideurs.

Le développement du processus au niveau des communautés de base n'est pas encore effectif en raison du retard accusé et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe est une des difficultés majeures dans tous les États de la région. Il en est de même pour l'intégration de la RRC dans les programmes de développement et dans tous les secteurs d'activités.

Le problème de manque de stratégie et de mécanisme de coordination dans la plupart des États persiste, ce qui rend difficile la coordination et le plaidoyer, nonobstant quelques missions de terrain.

L'urbanisation anarchique croissante constituera sans nul doute un réel problème de développement pour les générations futures si rien n'est fait aujourd'hui. La difficulté réside dans la capacité des politiques à comprendre le phénomène qui se développe pourtant au jour le jour.

Au plan de la préparation et réponse aux catastrophes, des difficultés persistent encore quant à la transformation des données météorologiques en produits utilisables pour la prévention des risques.

La présente version révisée du Cadre d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la Prévention des Risques, la Gestion des Catastrophes et l'Adaptation aux Changements Climatiques, tire sa source du Cadre de Sendai pour la RRC 2015-2030 ainsi que des recommandations de la 4^{ème} Conférence ministérielle africaine sur la RRC et traduit l'engagement ferme de la CEEAC à s'aligner sur les nouvelles orientations du Cadre de Sendai qui, non seulement fixe les objectifs à atteindre durant les 15 prochaines années ainsi que les priorités d'action pour y parvenir mais aussi définit les rôles des parties prenantes dans sa mise en œuvre.

PRIORITÉS D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE SENDAI EN AFRIQUE CENTRALE

Priorité du cadre de Sendai	Recommandations de la 4 ^{ème} Conférence ministérielle de Yaoundé		Actions prioritaires pour l'Afrique Centrale	Délais
Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophe	Au niveau régional	Générer et diffuser les informations et des connaissances des risques pour la prise de décision, y compris pour les questions transfrontalières et interculturelles	Rendre effectivement opérationnel du Centre Régional de Climatologie basé à Douala au Cameroun (mise en place de la structure fonctionnelle, de l'équipement approprié et du système d'information sur les risques de catastrophe)	2016-2020
			Appui aux Etats pour la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données dans le domaine de la RRC	2016-2018
			Partage de bonnes pratiques et des expériences réussies	2019
	Au niveau national	Institutionnaliser l'évaluation et l'analyse des risques pour la prise des décisions éclairée, tenant compte du risque dans tous les secteurs	Mettre en place et rendre opérationnelle les Plateformes RRC/ACC	2016
			Mettre en place un mécanisme national de collecte et d'analyse des données pour la prise des décisions (techniciens, chercheurs, scientifiques, universitaires, administrations, société civile, communautés locales, etc.)	2016
			Renforcement des capacités des parties prenantes pour la gestion des risques	2017
			Mettre en place des mécanismes d'assurance sur la prévention et la gestion des catastrophes	2017
			Développer les programmes de formation et d'éducation axés sur la RRC et les incorporer dans les cursus de formation (scolaire, secondaire, universitaire, technique et professionnel)	2018
	Au niveau local	Engager et sensibiliser les collectivités à l'évaluation des risques, l'analyse et leur application pour la prise des décisions	création des structures relais de la Plate-forme nationale	2017
			réaliser des études de vulnérabilités et de capacités de la communauté	2017
			Renforcer les capacités des managers locaux des risques dans la gestion des risques de catastrophe à base communautaire	
			Etablir la cartographie des risques	2017
			sensibilisation des communautés à la prévention des risques	2017

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour les gérer	Au niveau régional	Mettre en place des mécanismes d'échange des meilleures pratiques de la RRC, des leçons tirées et des expériences entre les États membres	Création d'un recueil des bonnes pratiques en RRC au niveau de la région	2016
			Mise en place d'une banque des données au niveau de la CEEAC en matière de bonnes pratiques	2016
			Organisation des ateliers de partage d'expériences entre les États	2016
			Promotion du jumelage des villes/Communes dans le domaine de la RRC	2016
			Création d'un Centre d'excellence et de référence en RRC (Centre Régional de Protection civile)	2016
			Création d'un Centre de documentation en RRC	2016
	Au niveau national	Elaborer des politiques, des stratégies, des plans et des cadres institutionnels et juridiques pour la RRC	Examen des cadres politiques, institutionnels et juridiques pour la RRC	2018
			Révision des cadres institutionnels nationaux pour tendre vers un modèle unique d'agence nationale de la protection civile	2018
			Rédaction/révision des textes des lois en matière de RRC pour le renforcement du cadre juridique	2018
			Evaluation des capacités techniques, financières et administratives pour la gestion des risques de catastrophes identifiées	2018
			Création d'un Fonds National pour la GRC	2018
			Création d'un Centre de documentation en RRC	2018
			Encouragement et soutien au réseau des parlementaires pour la mise en œuvre des mesures de RRC.	2018
			Elaboration de plans nationaux de contingence	2018
	Au niveau local	Décentraliser les pouvoirs et les ressources pour concentrer des actions au niveau local	Structuration des intervenants au niveau local en matière de RRC et allocation des ressources nécessaires à leur fonctionnement	2018
			Promotion de l'organisation des programmes communautaires participatifs de RRC	2018
			Outillage des autorités locales en matière de RRC en leur donnant les moyens d'agir en collaboration et en coordination avec toutes les parties prenantes	2018
			Elaboration de plans d'organisation des secours	2018

Priorité 3 : Investir dans la RRC aux fins de la résilience	Au niveau régional	Mettre en place un mécanisme de transfert de risque fonctionnel et un mécanisme de projection financière	Renforcer les capacités en ressources humaines,	suivi
			Mise en place d'un fonds spécial pour la RRC au niveau régional	2018
			Promouvoir l'initiative sur les assurances RRC dans les Etats	2016
	Au niveau national	Mettre en place un plan d'investissement pour la RRC	Mise en place d'un fonds spécial pour la RRC	2017
			Créer des sociétés d'assurance communautaires en vu de permettre aux populations de protéger leurs moyens de subsistance	2017
			Renforcer les capacités humaines	suivi
			Mettre en place des mécanismes d'assurance de RRC.	2017
	Au niveau local	Mettre en œuvre des programmes de micro-assurance et de protection du revenu	Inciter les populations à souscrire à au micro- assurance	Permanant
			Mettre en place un programme de sensibilisation communautaire sur la RRC	2020
Priorité 4 : Renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction	Au niveau régional	Mettre en place / renforcer des systèmes d'alerte rapide multi-aléas pour une action rapide et en temps opportun.	Mettre en place des mécanismes opérationnels pour la préparation des opérations et des interventions rapides et efficaces en cas de catastrophes.	2015-2016
			Elaborer et diffuser des guides opérationnels et autres instruments d'orientation pour faciliter la coordination de l'action dans le cadre de la préparation et de l'intervention en cas de catastrophes,	1^{er} semestre 2016
			Mettre en place les mécanismes multirisques d'alerte rapide à l'échelle sous-régionale, compatibles avec les dispositifs nationaux, en tant que besoin, conformément au cadre mondial pour les services climatologiques, et de faciliter l'échange d'information entre tous les pays.	1^{er} semestre 2016
			Mise en place d'une base logistique humanitaire dotée d'équipements et de biens vitaux.	
			Elaborer et/ou actualiser les politiques, plans et les programmes de préparation et réponse aux catastrophes avec le concours des institutions concernées, tous les secteurs et toutes les parties prenantes et en tenant compte des scénarios de changement climatique.	1^{er} trimestre 2016

Priorité 4 : Renforcer la préparation pour une réponse efficace, et mieux reconstruire dans le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction	Au niveau national	Mettre en place / renforcer le centre de coordination d'urgence	Mettre en place des mécanismes de prévision, de surveillance et d'alerte rapide multirisques et multisectoriels axés sur la population ainsi que des mécanismes de communication.	1^{er} semestre 2016
			Promouvoir la capacité de résistance des infrastructures liées à l'eau, aux transports et aux télécommunications, les locaux scolaires, les hôpitaux et autres installations sanitaires, pour faire en sorte qu'elles restent sûres, efficaces et opérationnelles pendant et après les catastrophes, afin d'assurer les services vitaux et essentiels.	2017
			Revoir et renforcer les lois et procédures nationales relatives à la coopération internationale sur la base des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationale des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe.	1^{er} semestre 2017
			Promouvoir la création des fond d'urgence la ou cela est nécessaire et selon les besoins afin de financer la préparation, les interventions en cas de catastrophes ainsi que les mesures de relèvement ;	2^{ème} Semestre 2016
			Encourager la mise en place, par les états des politiques de mobilisation des volontaires et de services civils définissant clairement les responsabilités pour leurs formations, encadrement et leur fidélisation	1^{er} Semestre 2016
	Au niveau local	Mettre en place / renforcer les mécanismes d'intervention multidisciplinaires	Ouvrir des centres communautaires pour mieux sensibiliser le public et entreposer le matériel nécessaire aux activités de sauvetage et de secours ;	2^{ème} Semestre 2016
			Dispenser au personnel existant et aux volontaires une formation dans le domaine des interventions en cas de catastrophes et de renforcer les capacités techniques et logistiques afin d'intervenir plus efficacement dans les situations d'urgence ;	2^{ème} Semestre 2016
			Organiser périodiquement des exercices de simulation et mettre en place des systèmes d'appui de proximité, afin d'assurer la rapidité et l'efficacité des interventions en cas de catastrophes et face aux déplacements qu'elles entraînent, y compris en termes d'accès à des lieux sûrs, ainsi que de la distribution de vivres et autres secours essentiels ;	Chaque trimestre de 2016 et 2017)
			Renforcer les moyens dont disposent les autorités locales pour évacuer les personnes qui vivent dans des zones exposées aux catastrophes ;	2017
			De mettre en place un mécanisme d'enregistrement des dossiers et une base des données concernant mortalité liée aux catastrophes de manière à mieux prévenir la morbidité et la mortalité ;	2^{ème} Semestre 2016
			D'améliorer les dispositifs de relèvement afin d'offrir un soutien psychologique et des services de santé à toute personne qui en a besoin.	2^{ème} Semestre 2016

PLAN D'ACTION DE YAOUNDÉ 2015 - 2017

PLAN D'ACTION DE YAOUNDÉ RÉVISÉ POUR LE RENFORCEMENT DE LA PRÉPARATION ET DE LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES EN AFRIQUE CENTRALE 2015 - 2017 (JUILLET 2016)

Objectif 1 : Renforcer les connaissances sur les risques et les vulnérabilités au niveau de la sous-région					
Besoins prioritaires	Activités	Résultats	Responsables	Partenaires	Deadline
Identifier, récolter et analyser les données sur les risques et les vulnérabilités pour les pays de la sous-région et intégrer les résultats dans la programmation	Appui aux états membres pour faire l'état des lieux des enquêtes et analyses de risque existants au niveau de la sous-région	Un état des lieux des capacités disponibles est réalisé	CEEAC avec l'appui des Etats/Points Focaux Nationaux)	Agences des Nations Unies, Universités, ONGs	2016 - 2017
	Inciter les états à la mise en place et à la redynamisation d'un observatoire des risques	Analyse sur la réduction des risques disponibles	CEEAC avec l'appui des Etats/Points Focaux Nationaux	Agences des Nations Unies, Universités, ONGs	2016 - 2017
	Mise en place d'une base de données sur les risques et les vulnérabilités au niveau des Etats	Répertoire des risques et catastrophes disponible	Etat/Points Focaux Nationaux (PFN)	CEEAC et Partenaires techniques	2016 - 2017
	Développement de cartographies des risques et vulnérabilités au niveau de la sous-région et des Etats	Cartographie des risques disponibles	Etat/PFN	CEEAC et partenaires techniques	2016 - 2017
Objectif 2 : Améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte					
Besoins prioritaires	Activités	Résultats	Responsable	Partenaires	Deadline
Communiquer et échanger sur les alertes à temps, entre niveau local et national	Evaluer et renforcer les systèmes d'alerte précoce (SAP) existants au niveau local et national	SAP local et national mis à jour et renforcé	Point Focal National pour la Gestion des Catastrophes (à travers la structure nationale identifiée)	Agences des Nations Unies, institutions techniques nationales et régionales	2016 - 2017
	Renforcer le système d'alerte précoce au niveau régional par type de risque	SAP Régional renforcé	Secrétariat Général de la CEEAC	Institutions techniques régionales	2016 - 2017
Disposer d'une plateforme provinciale et nationale opérationnelle pour la RRC	Créer une plateforme locale/communale, provinciale/régionale et nationale de RRC	Plateformes nationales de RRC crée	Un comité Inter Ministériel + parties prenantes	Agences des Nations Unies, institutions techniques nationales et régionales	2016 - 2017

Objectif 3: Accroître les capacités de préparation et de réponse aux crises, au niveau national et régional					
Besoins prioritaires	Activités	Résultats	Responsable	Partenaires	Deadline
Assurer les capacités nationales minimales pour la gestion des catastrophes	Réalisation d'une analyse des capacités de préparation et réponse pour deux pays prioritaires sur base de l'analyse des risques)	Une analyse des capacités est réalisée dans deux pays prioritaires	Sous la coordination du Point Focal National sur la gestion des catastrophes	CADRI (Nations Unies)	2016 - 2017
Renforcer la préparation et réponse des équipes des protections civiles et des autorités ainsi que des populations	Créer des outils de sensibilisation sur la préparation/réponse pour les populations	Des outils de sensibilisation sont créés et la population est sensibilisée sur la RRC via des actions ciblées	Sous la coordination du Point Focal National sur la gestion des Catastrophes	Agences des Nations Unies, ONGs	2016 - 2017
	Organisation de formations pour les équipes nationales en charge de la gestion des catastrophes et les autorités	Des sessions de formation sont organisées pour les équipes de gestion de catastrophes ainsi que des séances de sensibilisation auprès des autorités	Sous la coordination du Point Focal National Gestion des Catastrophes	Agences des Nations Unies, ONGs	2016 – 2017
	Élaboration et revue des plans de contingence nationaux multirisques et opérationnels	Les plans de contingence multirisques au niveau national sont élaborés	Sous la coordination du Point Focal National Gestion des Catastrophes	Agences des Nations Unies, ONGs	2016 - 2017
	Création d'une équipe sous régionale de gestion de catastrophes	Les membres de l'équipe sont sélectionnés et formés	CEEAC et Etats membres	OCHA, autres institutions régionales	2016 - 2017
	Mise à jour et suivi des actions de préparation aux élections	Les activités liées à la préparation des élections sont réalisées	CEEAC et Etats membres	OCHA, autres institutions régionales	2016 - 2017

Objectif 4 : Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes

Besoins prioritaires	Activités	Résultats	Responsable	Partenaires	Deadline
Renforcer le cadre juridique et institutionnel de gestion des catastrophes	Faire un Etat des lieux des cadres juridiques existants	Les cadres juridiques existants sont répertoriés	Point focal national Gestionnaires de catastrophes des SN Autres Acteurs humanitaires	FICR, CEEAC, réseau des parlementaires	2016 - 2017
	Mettre en place un cadre juridique de gestion des catastrophes	Un cadre juridique de gestion des catastrophes est mis en place	Point focal national	FICR, CEEAC, réseau des parlementaires	2016 - 2017
	Renforcer le cadre juridique de gestion des catastrophes	Le cadre juridique de gestion des catastrophes est renforcé	Point Focal National	FICR, CEEAC, réseau des parlementaires	2016 - 2017
Développer un cadre approprié de coordination pour la gestion des catastrophes au niveau des Etats	Le processus de création d'une agence unique pour la gestion des catastrophes au niveau national est initié	Une agence unique de gestion des catastrophes est créée au niveau de chaque pays membre	Point focal national	OCHA	2016 - 2017
Renforcer les capacités de la cellule structurelle de la CEEAC	Mettre à disposition des ressources humaines et financières additionnelles en appui à la cellule structurelle	La cellule structurelle est opérationnelle	Secrétariat général de la CEEAC	PTF	2016 - 2017
	Mise en place d'un mécanisme de suivi du plan de Yaoundé	Un mécanisme de suivi est mis en place	Secrétariat général de la CEEAC	PTF	2016 - 2017

Objectif 5 : Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises					
Besoins prioritaires	Activités	Résultats	Responsable	Partenaires	Deadline
Mobiliser des ressources pour renforcer les capacités de la CEEAC et des Etats membres pour la préparation et réponse aux crises	Mettre en place une Commission en charge de la mobilisation de ressources et définir son rôle et ses attributions.	Une Commission pour la mobilisation des ressources est créée	Etats membres	PTF	2016 - 2017
	Développer des stratégies nationales de mobilisation des ressources sur le long terme et élaborer le plan de communication.	Les stratégies nationales et régionales sont développées Un plan de communication est élaboré.	Etats membres	PTF	2016 - 2017
	Elaborer un répertoire et Identifier les institutions techniques et financières (BAD, CADRI, EU, etc.), pour promouvoir des partenariats sur le long terme.	CEEAC a signé des protocoles d'accord avec plusieurs institutions identifiées.	CEEAC	PTF	2016 - 2017
	Mettre en en place d'un mécanisme de suivi.		CEEAC	PFT	2016 - 2017





ANNEXES

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CEEAC)**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**XVI^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE
DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**

**DECISION N°72/CEEAC/CCEG/XVI/15
Portant création du Centre d'Application et de Prédiction
Climatologique de l'Afrique centrale en abrégé « CAPC-AC »**

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;

Vu le Traité instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale ;

Vu la Décision N°26/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 portant adoption de la Politique Générale de la CEEAC en matière d'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles ;

Vu la Décision N°25/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 portant adoption du Plan d'Action Environnemental du NEPAD pour l'Afrique Centrale ;

Considérant la Déclaration des Ministres Africains en charge de la Météorologie du d'avril 2010 à Nairobi au Kenya ;

Considérant la vision Stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025 ;

Vu la Décision d'octobre 2012 de la Conférence des Ministres Africains en charge de la Météorologie à Harare au Zimbabwe ;

Considérant le Rapport du Conseil des Ministres de la CEEAC de novembre 2014 à N'Djamena au Tchad ;

Considérant le Communiqué Final de la Conférence des Ministres en charge de la Météorologie de l'Afrique Centrale du 24 avril 2015 à Yaoundé au Cameroun ;

Reconnaissant les incidences positives de l'application des informations, produits et services météorologiques, hydrologiques et climatologiques dans divers secteurs du développement socio-économique, y compris la réduction des risques de catastrophes ;

SUR PROPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES,

DÉCIDE :

Article 1 : Création du Centre

Il est créé en Afrique centrale un Centre Climatologique Régional dénommé « Centre d'Application et de Prédiction Climatologique de l'Afrique centrale » en abrégé « CAPC-AC ».

Article 2 : Siège du Centre

Le siège du Centre d'Application et de Prédiction Climatologique de l'Afrique Centrale est établi à Douala, en République du Cameroun.

Article 3 : Dispositions

La présente Décision est exécutoire de plein droit dans les Etats membres trente (30) jours après la date de sa publication au Journal Officiel de la Communauté en anglais, en espagnol, en français et en portugais.

Fait à N'Djamena, le 25 mai 2015

**Pour la Conférence,
Le Président de la République du Tchad
Président en exercice de la CEEAC**

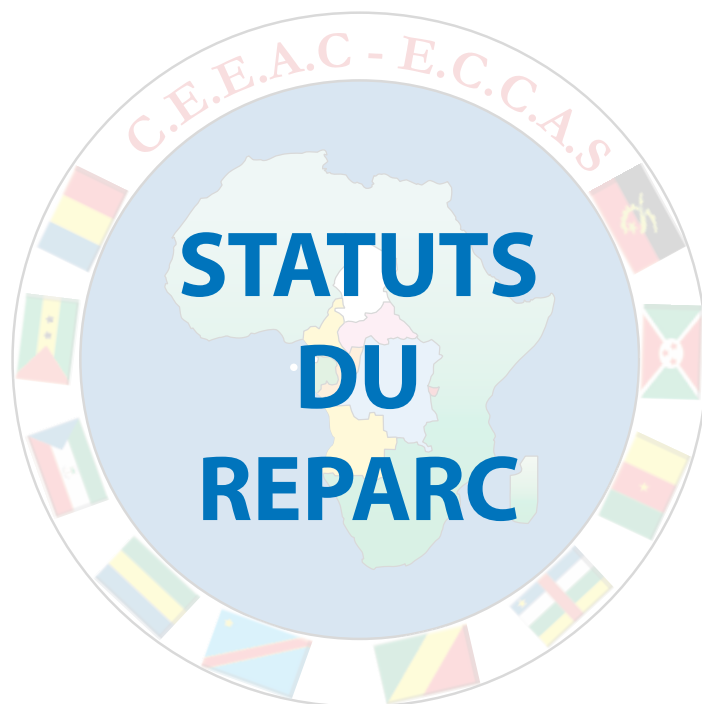


IDRISS DEBY ITNO





ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES - (ECCAS)
 COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL - (CEEAC)
 COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - CEEAC
 COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL- (CEEAC)



RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES POUR LA RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES EN AFRIQUE CENTRALE

STATUTS

PREAMBULE

Nous Parlementaires:

Pays	Noms et Prénoms	Commissions parlementaires
R.D. Congo	KATAMULIKO TSONGO MAHA Richard	Environnement et Ressources Naturelles
Guinée Équatoriale	NZE MICO Enriqueta	Agriculture, Bonne gouvernance et Environnement
RCA	OUANIKOLO ZOROKARA Lié ARCADIUS	Commission production environnement, Ressources naturelles et développement durable
Gabon	MOUDOUMA Adonis Apollinaire	Environnementt et Développement Durable
Burundi	BANYIKWA Adolphe	Affaires sociales, du genre du rapatriement, de l'égalité des chances et de la lutte contre le sida
Tchad	DJOUGA DJODDI Mahamadou	Plan et Économie
Cameroun	ETOUNDI Vincent de Paul EMAH	Droits de l'homme

Réunis à Kinshasa en République Démocratique du Congo, dans la salle de banquet du Palais du Peuple, du 21 au 23 octobre 2015,

1. Considérant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 adopté par 187 États le 18 mars 2015 appelle à l'intégration de la prévention des risques dans toutes les politiques publiques et dans tous les secteurs ;

2. Considérant la stratégie Régionale Africaine pour la Réduction des Risques des Catastrophes, son Programme d'action pour la mise en œuvre et la Déclaration de Yaoundé du 23 juillet 2015 des Ministres Africains en charge de la Réduction des Risques de Catastrophes sur le Cadre d'Action de Sendai 2015-2030 ;

3. Considérant la politique générale de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles adoptée en octobre 2007, par la 13^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;

4. Considérant la Décision N°46/CEEAC/CEEG/XVI/ 15, portant approbation de la Stratégie Régionale Afrique Centrale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes et son cadre d'action adoptée par la 16^{ème} Conférence des Chefs d'États et de Gouvernements de la CEEAC du 25 mai 2015 ;

5. Considérant le niveau de vulnérabilité des populations et des États de la communauté aux aléas et risques à typologies diverses ;

6. Considérant que le nombre de catastrophes est en nette augmentation depuis plusieurs décennies notamment : les catastrophes d'origine épidémiologique, climatique, géophysique, écologique et anthropique, etc... ;

7. Conscient des dommages multiples qui résultent de la survenance des catastrophes et de leur incidence négative sur les efforts de développement des États de la sous région ;

8. Prenant acte de l'accord adopté à la 19^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 19), sur les arrangements institutionnels portant sur les pertes et dommages subis par les pays en développement, du fait du réchauffement climatique, en raison de la faiblesse des engagements pris par les pays de l'annexe I pour la réduction des gaz à effet de serre qui sont à l'origine de ce problème ; constituent en Afrique Centrale un des facteurs aggravants de l'extrême pauvreté des communautés, de la baisse des activités économiques, ayant pour corollaires le développement des conflits, les déplacements massifs des personnes, la famine et la vulnérabilité

sans cesse croissante des populations aux aléas hydrométéorologiques ;

9. Conscient de la nécessité de renforcer les dispositifs institutionnels et la qualité des ressources humaines et technologiques, de mettre en place des politiques publiques qui prennent suffisamment en compte la gestion des risques de catastrophes ;

10. Considérant que les parlements ont le devoir de légiférer entre autre sur la gestion des risques des catastrophes, et de contrôler l'action du Gouvernement sur la mise en œuvre des politiques y afférentes ;

11. Considérant qu'au même titre que toutes les politiques publiques, celles liées à la Réduction des Risques des Catastrophes (RRC) suppose une saine collaboration entre l'exécutif et le législatif, soutenue par un meilleur engagement de toutes les parties prenantes, et l'accompagnement des partenaires au développement ;

12. Prenons la résolution de mettre en place le Réseau des parlementaires pour la résilience aux catastrophes en Afrique Centrale ;

13. Adoptons les Statuts dont la teneur suit :

CHAPITRE 1: DE LA NATURE, DU BUT ET DE LA DURÉE

Article 1 : Le Réseau Parlementaire pour la Résilience aux Catastrophes en

Afrique Centrale en abrégé «REPARC» est une institution spécialisée de la CEEAC qui réunit les Parlementaires des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) pour traiter des questions relatives à la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et la Lutte contre les Changements Climatiques (LCC) en Afrique Centrale. Il constitue un instrument d'information et une force de proposition au service des parlements. Sa tutelle est assurée par le Secrétariat Général de la CEEAC.

Article 2 : Le REPARC a pour but d'accélérer la prise en compte de la problématique de la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) et de la Lutte Contre les Changements Climatiques (LCC) dans les politiques, les stratégies et les Programmes de Développement des États membres de la CEEAC.

Article 3 : Le Siège du REPARC est rotatif suivant l'élection du Président du Bureau Exécutif.

Article 4 : Le REPARC a une durée illimitée. Toutefois, sa dissolution peut être prononcée dans les conditions déterminées par l'article 13 des présents statuts.

CHAPITRE II: DES OBJECTIFS

Article 5 : Le REPARC a pour objectifs de :

- Faciliter l'intégration des questions de RRC et de LCC dans les législations nationales ;
- Organiser des actions de formation et de renforcement des capacités en faveur de ses membres ;
- Favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre les Parlementaires des États membres de la CEEAC ;
- Contribuer à la construction d'une communauté résiliente basée sur la démocratie, la justice sociale et la paix en Afrique centrale ;
- Assurer un plaidoyer politique de haut niveau pour l'intégration de la RRC et de la LCC dans les politiques nationales des États.

CHAPITRE III : DES ORGANES DU RESEAU

Article 6 : Les principaux organes du REPARC sont :

a- au niveau régional: une Assemblée Générale et un Bureau Exécutif sous-régional.

b- au niveau des Parlements de chaque État : un Point Focal et des membres actifs.

Article 7 : Les organisations ci-après sont membres de droit du REPARC : la CEEAC, la CEMAC et les réseaux des parlementaires en charge des

questions au niveau sous-régional et étatique. !

CHAPITRE IV : DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU RESEAU

Article 8 : L'Assemblée Générale se réunit une fois tous les deux (02) ans sur convocation du Secrétariat Général de la CEEAC.

Article 9 : Le Bureau Exécutif sous-régional préside aux destinées du REPARC, il est mis en place par l'Assemblée Générale sous-régionale pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois. Le Bureau Exécutif se réunit en session ordinaire une fois l'an. Toutefois, il peut être convoqué en session extraordinaire le cas échéant.

Le Bureau du REPARC est composé de :

- Un Président ;
- Un Vice-président chargé des programmes ;
- Un Secrétaire Général ;
- Un Secrétaire Général Adjoint chargé du SUIVI évaluation de la mise en œuvre des programmes ;
- Un Trésorier ;
- Deux (02) Commissaires aux Comptes.

Article 10 : Le Point Focal national est désigné suivant les modalités spécifiques définies par chaque

Parlement.

CHAPITRE V : DES MEMBRES

Article 11 : Le REPARC comprend les membres fondateurs et les membres ordinaires.

a- Sont membres fondateurs du REPARC les Parlements représentés par les signataires des présents statuts à la date de leur adoption.

b- La qualité des membres ordinaires du REPARC est reconnue à chaque Parlementaire en fonction, qui au niveau national satisfait aux conditions édictées par chaque Parlement et participe aux activités CC:BJ. duites par le Point Focal national du REPARC.

CHAPITRE VI : DES DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12 : Les Ressources du REPARC proviennent :

- des contributions des Parlements nationaux ;
- des contributions des structures membres de plein droit (CEEAC, CEMAC, autres réseaux des parlementaires spécialisés) ;
- des appuis - des partenaires techniques et financiers pour la conduite de certaines activités ;
- des contributions des fondations et institutions financières internationales ou nationales ;

- des dons et des legs.

CHAPITRE VII : DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 13 : a. La dissolution du REPARC est prononcée en cas de nécessité reconnue par la CEEAC par une Assemblée Générale extraordinaire.

b. En cas de dissolution, l'Assemblée Générale extraordinaire désigne un liquidateur.

c. L'actif du REPARC est reversé à une organisation désignée par la CEEAC et poursuivant le même but.

Article 14: Les langues utilisées par le REPARC sont les langues officielles de la CEEAC.

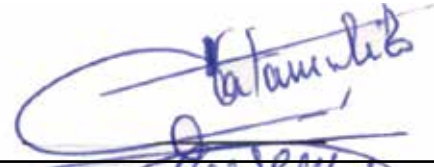
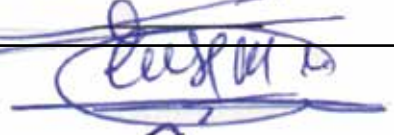
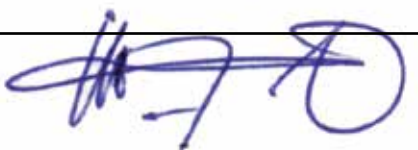
Article 15 : Les présents Statuts peuvent être modifiés sur proposition du Bureau Exécutif sous-régional ou à l'initiative d'au moins 2/3 des membres de l'Assemblée Générale.

Article 16: Un règlement intérieur sera adopté pour compléter et clarifier certaines dispositions des présents statuts.

Article 17: Les présents statuts entrent en vigueur dès leur adoption et leur signature par représentants les Parlements signataires.



Ainsi adopté à Kinshasa, le 22 octobre 2015

PAYS	NOMS ET PRÉNOMS	COMMISSIONS PARLEMENTAIRES	SIGNATURE
R.D. CONGO	KATAMULIKO TSONGO-MAHA Richard	Environnement et Ressources Naturelles	
GUINÉE ÉQUATORIALE	NSE MICO Enriqueta	Agriculture, Bonne gouvernance et Environnement	
RCA	OUANIKOLO ZOROKARA Lié Arcadius	Commission environnement, production, Ressources naturelles et développement durable	
GABON	MOUDOUMA Adonis Apollinaire	Environnement et Développement Durable	
BURUNDI	BANYIKWA Adolphe	Affaires sociales, du genre, du rapatriement, de l'égalité des chances et de la lutte contre le sida	
TCHAD	DJOUGA DJODDI Mahamadou	Plan et Économie	
CAMEROUN	ETOUNDI Vincent de Paul EMAH	Droits de l'homme	

COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION DES CATASTROPHES EN AFRIQUE CENTRALE

TERMES DE REFERENCE

VERSION 24/06/2016

1. BUT DU COMITÉ

Le Comité Régional de suivi est un cadre de collaboration, de concertation et de coordination pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des plans en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes en Afrique Centrale.

2. MISSIONS

Le Comité Régional de Suivi pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes en Afrique Centrale a pour mission :

- D'œuvrer pour un renforcement des actions de préparation et de réduction des risques de catastrophes en vue :
 - de favoriser la synergie entre les agences gouvernementales chargées de la gestion des catastrophes d'une part et les

partenaires stratégiques tels que les organisations du système des Nations Unies, le Mouvement Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, le secteur privé et la société civile (ONGs nationales et internationales, réseaux associatifs), d'autre part ;

- de soutenir et de renforcer les mécanismes d'échanges d'information entre les membres du Comité Régional de Suivi et les institutions régionales spécialisées telles que les centres climatiques, les observatoires, les centres de recherche, les organismes des bassins fluviaux et forestiers, etc. ;
- d'identifier et de partager les leçons apprises lors des activités de réponse aux catastrophes et de réduction des risques ;
- d'identifier les besoins en

renforcement de capacités et de formation, notamment dans le domaine des mécanismes de coordination, des plans de réponse / de contingence, exercices de simulation.

- De soutenir et d'encourager une réponse coordonnée en cas de situation de catastrophe en vue :

- de mettre en place et de renforcer les mécanismes et outils de coordination entre partenaires clés ;
- de promouvoir la mise en place et/ou renforcement d'équipes régionales d'intervention d'urgence telles que les réseaux UNDAC/INSARAG, CEEAC, IFRC/ RDRT ;
- de soutenir les initiatives régionales et nationales en matière de réponse aux catastrophes.

- De sensibiliser et de contribuer à la mobilisation des ressources financières pour la prévention et la gestion des catastrophes, en particulier pour la mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques et ses plans opérationnels afférents.

- De promouvoir une application efficace des directives d'Olso sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile et d'encourager les Etats membres à se doter de mécanismes internes de coopération et de coordination civilo-militaire dans

le cadre des situations de catastrophes naturelles.

3. COMPOSITION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI

Le Comité Régional de Suivi pour la Prévention des Risques et la Gestion des Catastrophes de l'Afrique Centrale est composé d'un bureau exécutif et des membres.

Les Membres du Comité Régional de Suivi:

- Un représentant de chaque Etat membre de la CEEAC (responsable de l'organe en charge de la gestion des catastrophes au niveau national) ;
- Un (1) représentant des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge au sein de chaque pays membres de la CEEAC ;
- Le point focal en charge de la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC) de chaque Etat membre ;
- Le point focal en charge du changement climatique de chaque Etat membre ;
- Deux (2) représentants du Secrétariat de la CEEAC.

Le Bureau Exécutif du Comité Régional de Suivi :

Le Bureau exécutif du Comité Régional pour la Prévention des Risques et la Gestion des catastrophes de l'Afrique Centrale fait partie intégrante du comité de pilotage.

A cet effet, Il est chargé :

- du suivi de la mise en œuvre des plans opérationnels pour la réduction des risques et le renforcement de la préparation et réponse aux catastrophes ;
- de la préparation des documents relatifs aux tenues de certaines rencontres, notamment la consultation annuelle du Comité Régional de Suivi et des conférences des Ministres en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes.

Le Bureau exécutif comprend :

- Un (1) président
- Un (1) vice-président
- Le président et le vice-président sont élus pour deux (2) ans par les représentants des Etats membres (organe en charge de la gestion des catastrophes au niveau national ou équivalent) de la CEEAC parmi lesquels ils sont choisis.
- Deux (2) conseillers techniques issus des membres désignés des sociétés nationales des Croix et du Croissant Rouge des Etats membres élus.

- Un (1) représentant du Secrétariat de la CEEAC.

Le Comité Régional de Suivi est assisté et appuyé techniquement par :

- Un Représentant de la CEEAC ;
- Un délégué de la représentation régionale de la Fédération Internationale des Sociétés de Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR) pour l'Afrique Centrale et ;
- Un représentant du Bureau des Nations Unies Afrique d'Ouest et du Centre pour la Coordination des

Affaires Humanitaires (UNOCHA-ROWCA).

- Le Comité Régional de Suivi fait également appel à l'expertise d'institutions et de plate-formes spécialisées ainsi qu'au système des Nations Unies.

4. PÉRIODICITÉ

Les membres du Bureau exécutif se réunissent au moins deux fois par an. Le Comité régional de Suivi se réunit annuellement. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire lorsque la situation l'exige.



Inondation au sud du Cameroun







COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



BP 2112 Libreville - GABON
Tél. (+241) 01 44 47 31 - Fax : (+241) 01 44 47 32
Email : secretariat@ceeac-eccas.org - Web : www.ceeac-eccas.org